

OSTRUM SRI CASH PLUS
(ex OSTRUM CASH EURIBOR)
Société d'investissement à capital variable
Capital social : 38 112 254,31 euros
Siège social : Immeuble Eléments
43 avenue Pierre Mendès France 75013 - PARIS
350 958 401 RCS PARIS

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2010-2022

Comprenant :

- **Le Rapport de gestion (article L. 225-100 al 2 du Code de commerce)**
- **Le Rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 Code de commerce)**

SOMMAIRE

PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 OCTOBRE 2022

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Identification de la SICAV
- Orientation des placements – Souscripteurs concernés
- Valeurs liquidatives
- Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe
- Franchissement de seuil
- Information sur le financement de la recherche

II. RAPPORT DE GESTION

a) Politique d'investissement

- Politique de gestion
- Information relative au Règlement Taxonomie 2020/852/UE

b) Informations sur l'OPC

- Principaux mouvements au cours de l'exercice
- Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir
- OPC Indiciel
- Fonds de fonds alternatifs
- Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)
- Réglementation SFTR
- Accès à la documentation

c) Informations sur les risques

- Méthode de calcul du risque global
- Effet de levier
- Exposition à la titrisation
- Gestion des risques
- Gestion des liquidités
- Traitement des actifs non liquides

d) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

e) Information relative au décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier (article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat)

III. ENGAGEMENTS DE GOUVERNANCE ET COMPLIANCE

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contrepartie – Exécution des ordres
- Politique de vote
- Politiques de rémunération

IV. FRAIS ET FISCALITE

- Rétrocession des frais de gestion

- Frais d'intermédiation
- Retenues à la source

V. RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultat
- Proposition d'affectation des sommes distribuables
 - I – Sommes distribuables afférentes au résultat
 - II – Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

Annexe 1 – Ordre du Jour et projet de texte des résolutions

Annexe 2 – Comptes annuels arrêtés au 30 juin 2022

PARTIE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 OCTOBRE 2022

I - REMUNERATIONS VERSEES PAR LA SICAV

II - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

IV - MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

V - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VI – ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

VII- DISPOSITIONS STATUTAIRES PREVOYANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION DES
ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

VIII – DELEGATION(S) EN COURS ACCORDEE(S) PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DANS LE CADRE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

IX – DIVERS

Annexe 3 – Rapports du commissaire aux comptes

**PARTIE 1 – RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 31 OCTOBRE 2022**

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 30 juin 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du commissaire aux comptes.

I – ACTIVITE DE LA SOCIETE

■ **Identification de la SICAV**

- Dénomination :
OSTRUM SRI CASH PLUS¹ (ex OSTRUM CASH EURIBOR)
- Classification :
SICAV monétaire à valeur liquidative variable court terme
- Gestionnaire financier, administratif et comptable par délégation :
Natixis Investment Managers International, Société de gestion par délégation (ci-après, la « société de gestion » ou la « société de gestion de portefeuille »)
- Autres délégataires :
Délégation comptable : CACEIS FUND ADMINISTRATION
Délégation de gestion financière : OSTRUM ASSET MANAGEMENT. La délégation de la gestion financière porte sur l'intégralité de la gestion financière de la SICAV.
- Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et rachats :
CACEIS BANK et Funds DLT (*pour les souscriptions et rachats placés par les investisseurs via le portail clients de Natixis IM*)
- Affectation des sommes distribuables :
Le résultat net de la SICAV est distribué annuellement ou capitalisé, selon la catégorie à laquelle appartiennent les actions souscrites. Des acomptes sont possibles en cours d'exercice.

La SICAV capitalise et/ou distribue et/ou reporte ses plus-values nettes réalisées. L'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée annuellement à la clôture de l'exercice par l'assemblée générale de la SICAV.
Des acomptes sont possibles en cours d'exercice.
- Codes ISIN :
 - o Actions I : FR0010831693
 - o Actions R(C) : FR0000293714
 - o Actions R(D) : FR0013311461

¹ La SICAV a changé de dénomination sociale en date du 16 août 2021.

- o Actions RE : FR0010845065
- o Actions TC : FR0013311487

■ **Orientation des placements – Souscripteurs concernés**

• **Objectif de gestion :**

La SICAV a pour objectif de réaliser une performance nette supérieure à l'€STR capitalisé (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro) en intégrant dans sa gestion une approche dite ISR (Investissement Socialement Responsable) qui vise à sélectionner des valeurs respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale/sociétale et de gouvernance (ESG).

A travers cette approche d'investissement ISR, le délégataire de gestion financière estime pouvoir privilégier le financement à court terme des sociétés les plus responsables sur le plan Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG).

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

La SICAV promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais elle n'a pas pour objectif un investissement durable. Elle pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union européenne.

• **Indicateur de référence :**

L'€STR (*European Short Term Rate*) capitalisé.

L'€STR est un nouvel indicateur de référence monétaire calculé par son administrateur, la BCE, qui remplace progressivement un autre taux court, l'Eonia, depuis le 2 octobre 2019.

L'€STR représente le taux d'intérêt interbancaire de référence du marché de la zone euro. Il est établi chaque jour sur la base de données récupérées auprès de plusieurs banques européennes.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence www.ecb.europa.eu.

• **Durée minimale de placement recommandée :** Jour le jour

• **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Tous souscripteurs.

Les actions I et R sont essentiellement destinées aux investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance, caisses de retraite, mutuelles...) et aux entreprises.

Les actions RE sont ouvertes à tous souscripteurs, plus particulièrement aux investisseurs italiens.

Les actions TC sont ouvertes à tous souscripteurs, essentiellement destinées aux réseaux Banques Populaires, Caisses d'Epargne et Bred.

La SICAV s'adresse à des investisseurs qui veulent placer leur excédent de trésorerie à court terme avec pour objectif de surperformer l'€STR.

Les souscripteurs résidant sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ne sont pas autorisés à souscrire dans cette SICAV.

Pour plus d'informations relatives à la stratégie d'investissement et à l'exposition aux risques, les actionnaires sont invités à se reporter au DICI ou à son Prospectus disponible auprès de la Société de gestion par délégation de la SICAV.

■ **Valeurs liquidatives**

Les valeurs liquidatives des actions de la SICAV OSTRUM SRI CASH PLUS (ex OSTRUM CASH EURIBOR) atteignent au 30 juin 2022 :

- Pour l'action « I » : 100 865,39 euros, soit une baisse de 553,39 euros par rapport à la valeur liquidative de 101 418,78 euros au 30 juin 2021, soit performance nette de frais de -0,55%.
- Pour l'action « R (C) » : 40 682,78 euros, soit une baisse de 229,20 euros par rapport à la valeur liquidative de 40 911,98 euros au 30 juin 2021, soit performance nette de frais de -0,56%.
- Pour l'action « RE » : 995,69 euros, soit une baisse de 5,62 euros par rapport à la valeur liquidative de 1 001,31 euros au 30 juin 2021, soit performance nette de frais de -0,56%.
- Pour l'action « R (D) » : 14 990,42 euros, soit une baisse de 84,84 euros par rapport à la valeur liquidative de 15 075,26 euros au 30 juin 2021, soit performance nette de frais de -0,56 %.
- Pour l'action « TC » : 14 995,36 euros, soit une baisse de 85,42 euros par rapport à la valeur liquidative de 15 080,78 euros au 30 juin 2021, soit performance nette de frais de -0,57%.

Sur la durée minimale de placement recommandée (1 jour) la performance de la SICAV atteint l'objectif de gestion.

Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

■ **Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe**

Conformément au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 37 053 339,48 obligations du groupe BPCE, 800 081 254,36 euros d'OPC gérés par les entités du groupe NATIXIS et ses filiales, 2 041 000 000 euros d'instruments financiers à terme et 294 826 642,77 euros de titres de créances négociables.

■ **Franchissement de seuil**

Il n'y a pas eu de franchissement de seuil au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022.

■ **Information sur le financement de la recherche**

Natixis Investment Managers International a choisi de supporter le coût de la recherche sur son propre compte de résultats pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère.

II – RAPPORT DE GESTION

a) Politique d'investissement

- **Politique de gestion** (à insérer dans la version finale)

Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

- **Information relative au Règlement Taxonomie (UE) 2020/852**

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales.

Toutefois, les investissements sous-jacents de ce produit financier ne prenant pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, son alignement sur ce règlement n'est donc pas calculé.

Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2020/852 ne s'applique pas aux investissements sous-jacents de ce produit financier.

b) Informations sur l'OPC

- **Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH Part I	704 995 251,60	516 301 312,41
ITALY ZCP 29-04-22	205 519 080,80	205 271 896,70
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 230322 FIX 0.0	200 295 435,77	200 000 000,00
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 040422 FIX 0.0	200 021 919,32	200 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 260721 FIX 0.0	200 009 167,09	200 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 210721 FIX 0.0	200 003 055,60	200 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 290721 FIX 0.0	200 003 055,60	200 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 230721 FIX 0.0	200 003 055,60	200 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 280721 FIX 0.0	200 003 055,60	200 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 220721 FIX 0.0	200 003 055,60	200 000 000,00

- **Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir**

Néant

- **OPC Indiciels**

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

- **Fonds de fonds alternatifs**

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ **Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR**

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**
 - o Prêts de titres : 0,00
 - o Emprunt de titres : 0,00
 - o Prises en pensions : 0,00
 - o Mises en pensions : 0,00
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 4 483 800 000,00**
 - o Change à terme : 0,00
 - o Future : 0,00
 - o Options : 0,00
 - o Swap : 4 483 800 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BARCLAYS BANK IRELAND PLC BNP PARIBAS FRANCE CREDIT AGRICOLE CIB J.P. MORGAN AG FRANCFORT NATIXIS UNICREDIT BANK AG (HYPOVEREINSBANK) UNICREDIT BANK AG (LONDON BRANCH)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	3 470 000,00
Total	3 470 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus	2 573,63
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	2 573,63
. Frais opérationnels directs	8 021,16
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	8 021,16

■ **Réglementation SFTR (en EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ **Accès à la documentation**

La documentation légale de la SICAV (DICI, prospectus, rapports périodiques ...) est disponible auprès de la Société de gestion par délégation, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com.

c) Informations sur les risques

■ **Méthode de calcul du risque global**

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de cet OPC est celle de l'engagement.

■ **Effet de levier**

Cet OPC n'a pas recours à l'effet de levier.

■ **Exposition à la titrisation**

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ **Gestion des risques**

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion

■ **Gestion des liquidités**

La société de gestion de portefeuille a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de

rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation de l'OPC, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ **Traitement des actifs non liquides**

Cet OPC n'est pas concerné.

d) **Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)**

Cet OPC ne prend pas en compte simultanément les trois critères « ESG ».

Ostrum AM a la volonté de perfectionner et d'appliquer sa politique d'investissement responsable en contribuant à la mise au point de normes ESG et en assurant leur promotion. La société joue un rôle actif dans les initiatives du secteur qui visent l'amélioration et la normalisation des pratiques d'investissement responsable.

En 2020, Ostrum était signataire de :

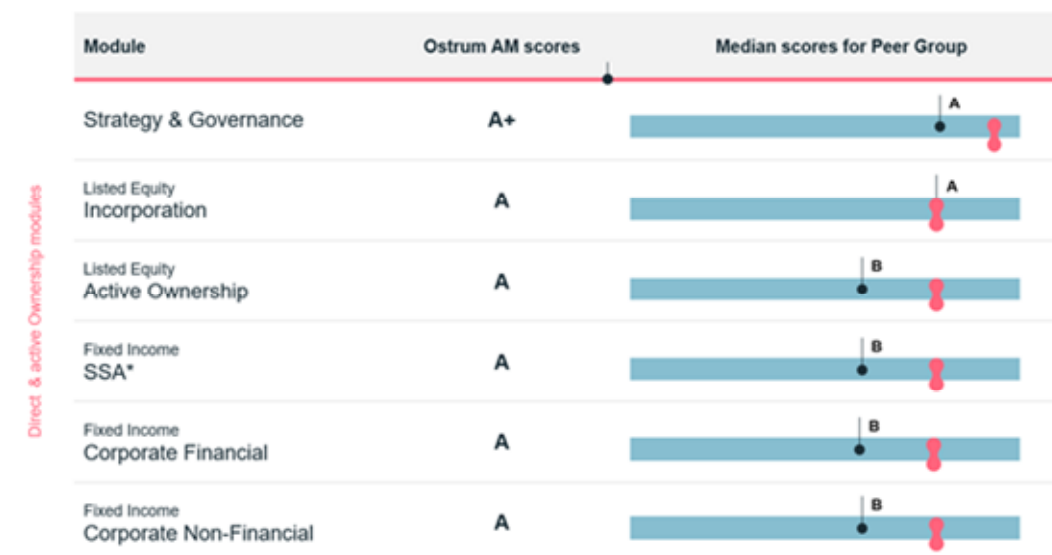


Ostrum AM est, depuis 2008, signataire des six principes des Nations unies pour l'investissement responsable visant à promouvoir des pratiques d'investissement responsable à l'échelle internationale. Les organisations signataires doivent remplir un questionnaire annuel sur ses pratiques d'investisseur responsable et publier un rapport de suivi.

En 2020, à l'occasion de la 12ème évaluation des PRI², la qualité et l'ambition de notre approche de l'investissement responsable ont été une nouvelle fois reconnues et saluées par d'excellentes notes - soit A+ et A - sur l'ensemble des modules auxquels nous sommes soumis, surperformant les notes moyennes de nos pairs.

² Les PRI attribuent une note sur six possibles (de E à A+) pour chaque module applicable. A+ est le score le plus élevé possible, tandis que E est le plus bas. Ces scores peuvent être comparés à la médiane de leur module respectif, ce qui permet une comparaison relative par rapport au groupe de référence. Le module « Stratégie et gouvernance » est applicable à tous les signataires. D'autres modules sont applicables lorsqu'ils représentent 10 % ou plus de l'actif sous gestion d'un signataire. Pour en savoir plus sur la méthodologie d'évaluation des UNPRI : <https://www.unpri.org/signatories/about-pri-assessment>

OSTRUM AM : SIGNATAIRES DES PRI DEPUIS 2008



Source : Rapport d'évaluation PRI 2020 d'Ostrum AM

*SSA : Organisations supranationales, États/gouvernements souverains, agences gouvernementales, entités infranationales. Toute référence à un classement, une notation ou une attribution n'offre aucune garantie de performance future et n'est pas constante dans le temps.

I. DES POLITIQUES D'EXCLUSION APPLIQUEES A L'ENSEMBLE DE NOTRE UNIVERS D'INVESTISSEMENT

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Ostrum Asset Management refuse de soutenir du fait de son activité, des secteurs ou des émetteurs ne respectant pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va en effet de la crédibilité de notre approche responsable et de notre responsabilité fiduciaire vis-à-vis de nos clients. Ainsi, nous avons défini différentes politiques sectorielles et d'exclusion déployées à l'ensemble de nos univers d'investissement, illustrées ci-dessous.



Source : Ostrum Asset Management, 2021

Les politiques d'exclusion ont vocation à s'appliquer à l'ensemble des fonds ouverts dont Ostrum Asset Management est délégataire de la gestion financière. Dans le cadre de la gestion de fonds dédiés ou sous mandat, Ostrum Asset Management appliquera cette nouvelle politique (sauf avis contraire de ses clients) afin d'en tenir compte dans la gestion future des portefeuilles (et le cas échéant, en cas de gestion déléguée, en informera le délégataire).

Certains dispositifs des politiques d'exclusion seront applicables de manière automatique pour les fonds dédiés et mandats sans recourir à l'avis du client : pour les exclusions réglementaires, l'application se fera automatiquement sur les nouveaux achats et les investissements, et pour la Politique Worst Offenders ainsi que la politique Armes controversées elle se fera sur les nouveaux achats uniquement.

2.1.1. Armes controversées

Ostrum Asset Management a décidé en 2021 d'élargir le périmètre des exclusions des armes controversées au-delà des engagements déjà pris en cohérence avec la Convention d'Ottawa (1993) et le Traité d'Oslo (2008) sur les mines anti personnel (MAP) et bombes à sous munition (BASM).

Ostrum Asset Management exclut dorénavant également de ses investissements les émetteurs impliqués dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport de mines anti-personnel, de bombes à sous-munition, d'armes chimiques, armes biologiques, armes nucléaires (en dehors du Traité de Non-Prolifération), et des armes à uranium appauvri.

Par émetteur impliqué dans la production d'armes, Ostrum Asset Management entend les producteurs d'armes finies et les producteurs de composants dont les caractéristiques en font des éléments essentiels et spécifiquement dédiés à ces armes.

Les émetteurs dont l'implication sera avérée sont systématiquement exclus : il n'y a pas de seuil minimal d'exclusion, ni d'exception à la politique.

L'identification de ces émetteurs s'appuie à la fois sur des fournisseurs de données extra-financières spécialisés dans l'identification des armes controversées et sur l'expertise de ses équipes (analystes, gérants et membres de l'équipe Stratégie ESG), en charge de suivre et d'actualiser la liste des émetteurs ciblés par les politiques sectorielles et d'exclusion. Ces derniers seront amenés au besoin à vérifier la fiabilité des données remontées par les providers externes via un Comité des Armes Controversées qui se réunira a minima une fois par an.

En outre, en plus de l'élargissement du périmètre direct d'exclusion, Ostrum Asset Management se réserve le droit d'exclure des émetteurs du secteur Défense ou des émetteurs impliqués dans d'autres secteurs qui ne seraient pas directement visés dans les cas précédemment évoqués, s'ils contribuent à propager des armes susceptibles d'infliger des souffrances inutiles ou injustifiables aux combattants, ou de frapper sans discrimination les civils, conformément aux principes des Nations Unies.

Dans ce cas Ostrum Asset Management mène ses propres investigations dans le cadre de son Comité des Armes Controversées, et est le cas échéant amené à engager directement avec les émetteurs pour les challenger.

2.1.2. Politique sectorielle Charbon

Après la mise en place de sa première politique d'exclusion charbon dès 2018 renforcée en 2019, Ostrum Asset Management a accentué fin 2020 puis, à nouveau mi-2021, sa stratégie en prenant de nouvelles mesures et en l'appliquant, selon un calendrier défini, à l'ensemble des fonds ouverts qu'elle gère et à tous ses mandats et fonds dédiés (sauf indication contraire de ses clients).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Ostrum Asset Management n'investit plus dans les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon (y compris les développeurs d'infrastructures). Cette politique est mise en œuvre avec un délai de 6 mois, dans des conditions normales de marché, pour les désinvestissements du capital des entreprises concernées.

Ostrum Asset Management exclut également de son univers d'investissement les entreprises dont l'activité principale repose sur la production, le transport, la vente de charbon extrait par l'une des techniques d'extraction les plus agressives et survenant dans les Appalaches, dans l'est des États-Unis (Mountain top removal - MTR).

A partir du 1^{er} juillet 2021, les seuils d'exclusion de notre politique charbon sont abaissés. Les émetteurs charbon qui ne seraient pas écartés avec l'un des critères précédents sont exclus s'ils dépassent les seuils suivants :

- 20% de leurs chiffres d'affaires de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon
- 10 millions de tonnes de production annuelle de charbon thermique
- 5 GW de capacité installée.
- 20% de la production d'énergie générée par le charbon.

Ces seuils correspondent aux seuils de la Global Coal Exist List³ (GCEL) 2020. Les désinvestissements du capital des entreprises concernées se feront dans un délai de 6 mois (dans des conditions normales de marché).

Ostrum Asset Management n'investit plus à partir de 2022 dans les entreprises qui n'auront pas défini, en 2021, un plan de sortie du charbon en ligne avec les Accords de Paris. Nous veillons à nous assurer de la crédibilité de ces plans de sortie et de leur financement. L'arrêt des investissements sur ce critère s'est fait à partir du 1^{er} janvier 2022, avec un délai de 6 mois prévu pour les sorties de stocks et dans des conditions normales de marché. Cet élément est donc un axe d'engagement et de dialogue fort qu'Ostrum Asset Management mène avec les entreprises.

³ L'ONG allemande Urgewald a élaboré une liste d'entreprises (sociétés mères et filiales) impliquées dans la chaîne de valeur du charbon. <https://coalexist.org>.

Cette politique s'applique à l'ensemble des fonds ouverts qu'elle gère, mandats et fonds dédiés (sauf avis contraire de ses clients).

2.1.3. Pétrole et Gaz

En 2021 Ostrum Asset Management a renforcé son engagement en faveur de la protection du climat et de la transition énergétique et annoncé la sortie, début 2022, d'une nouvelle politique sectorielle sur le secteur du pétrole et du gaz dont les grands principes ont déjà été annoncés

À compter de 2022, Ostrum Asset Management ne réalisera plus de nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10 % de la production concerne ces activités et réalisant plus de 10 millions de barils équivalent-pétrole. Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la production de la filière amont dite « Upstream » (exploration, développement, exploitation). Ostrum Asset Management se réserve le droit d'abaisser encore ce seuil à l'avenir.

Cette politique s'applique à l'ensemble des fonds ouverts qu'elle gère, mandats et fonds dédiés (sauf avis contraire de ses clients).

Ostrum Asset Management entend faire de la sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées, un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle est investie en actions ou obligations, tant au niveau du dialogue que de la politique de vote. Par ailleurs, Ostrum Asset Management engagera un dialogue actif avec l'ensemble des émetteurs du secteur sur l'adéquation de leur stratégie avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie visant à satisfaire aux accords de Paris.

2.1.4. Tabac

Ostrum Asset Management s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, fortement controversé, contraire aux Objectifs du Développement Durable du Programme des Nations Unies pour le développement, et dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs. Cette politique est effective depuis le 30 juin 2018⁴.

2.1.5. Etats Interdits

Ostrum Asset Management se conforme strictement à la réglementation en vigueur. A ce titre, sont interdits :

- les investissements réalisés dans des pays sous embargo américain ou européen qui seraient contraires aux restrictions en vigueur ;
- les investissements dans des pays identifiés par le Groupe d'Action Financière (GAFI) comme présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

2.1.6. Worst Offenders (gestion des controverses)

Ostrum Asset Management s'engage à exclure de ses investissements les actions, obligations, ou tout autre instrument financier d'émetteurs privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux de responsabilité. Les émetteurs ciblés sont toutes les entités, cotées ou non cotées, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'éthique des affaires mais aussi à la préservation de l'environnement.

Fin 2019, Ostrum Asset Management a développé un process interne et a créé un comité Worst Offenders. Le Comité Worst Offenders regroupe la Gestion (Chief Investment Officer + N-1 du Chief Investment Officer de la Gestion + membres de la gestion ayant porté un nom à l'étude), la Direction des Risques et la Direction de la Conformité.

⁴ Depuis le 30 juin 2018, les fonds ouverts sont désinvestis du tabac, exceptés les fonds les plus impactés pour lesquels – et ce afin de préserver l'intérêt de ses porteurs de parts – le désinvestissement sera progressif et total à horizon 2021, tel que précisé au sein des prospectus des fonds. De par leurs spécificités, les gestions de fonds de fonds et gestions de fonds indiciaires n'entrent pas dans le périmètre d'application de l'exclusion du secteur du tabac

Ostrum Asset Management s'appuie à la fois sur des fournisseurs de données extra-financières spécialisés dans l'identification de controverses et sur l'expertise de ses équipes (analystes, gérants et membres de l'équipe Stratégie ESG), en charge de suivre et d'actualiser la liste des émetteurs ciblés par les politiques sectorielles et d'exclusion. Ces derniers seront amenés au besoin à vérifier la qualité des données remontées par les providers externes via un Comité Worst Offenders qui se réunit a minima une fois par an.

À la suite d'un processus très encadré, le comité Worst Offenders peut aller jusqu'à exclure des portefeuilles des émetteurs qui auraient eu une controverse très importante. Si le comité estime que la controverse ne justifie pas une exclusion des portefeuilles mais que celle-ci mérite tout de même un suivi, l'émetteur sera placé sur la Watch List et fera donc l'objet d'une surveillance et d'un dialogue actif.

Cette politique s'applique à l'interdiction d'achat sur tous les portefeuilles et à la cession sur tous les fonds ouverts.

II. UNE INTEGRATION ESG SUR PRES DE 100% DE NOS ENCOURS

Parce que nous sommes convaincus que les dimensions ESG peuvent impacter l'analyse de la performance et le profil de risque des émetteurs, Ostrum Asset Management **intègre ces dimensions à près de 100% de ses actifs analysés⁵**.

Ainsi, après avoir exclu les émetteurs les plus controversés de notre univers d'investissement grâce aux politiques d'exclusion déployées (développées ci-dessus), les équipes d'investissement évaluent systématiquement et pour chaque émetteur sous-jacent, si les dimensions dites extra-financières ont un impact sur le développement et la durabilité de l'émetteur, tant en risque qu'en opportunité, et le cas échéant la probabilité d'occurrence d'événements matériels.

Les dimensions ESG sont ainsi systématiquement intégrées à l'évaluation du risque et à l'analyse fondamentale des émetteurs.

Chaque équipe de gestion est mobilisée pour définir l'intégration la plus pertinente de ces éléments, en évaluant la matérialité de critères spécifiques et leurs impacts sur l'évaluation globale des émetteurs. L'intégration systématique et spécifique garantit la pertinence de notre approche.

2.1.7. Une approche de l'intégration ESG commune pour le Crédit les Actions

Les critères ESG sont intégrés au sein de tous les principaux process d'investissement, via la revue des critères ESG pertinents dans l'analyse fondamentale des émetteurs.

Le processus d'intégration ESG est basé sur notre conviction que les éléments matériels ESG, à l'image de n'importe quel autre élément matériel, peuvent avoir un impact sur le risque de crédit d'un émetteur et qu'ils peuvent par conséquent influencer sa notation fondamentale.

Notre approche est qualitative. Elle repose sur la connaissance approfondie de nos équipes de gestion: elles sont les mieux placées pour évaluer les éléments matériels impactant positivement ou négativement les émetteurs dans les secteurs dont ils sont experts.

La Gouvernance est systématiquement étudiée et intégrée dans la section "Management, Stratégie et Gouvernance" présente dans nos rapports d'analyse. Les éléments Sociaux et Environnementaux sont considérés à chaque étape, c'est-à-dire au niveau de l'industrie, du business model et de l'analyse financière, et sont ainsi pris en compte dans le score de l'analyse.

Nota bene : Dans notre univers d'investissement, un tiers des émetteurs « avoid » l'est pour des raisons de gouvernance. Cela démontre notre conviction concernant le rôle crucial des critères ESG dans l'évaluation du profil de risque futur d'une entreprise.

⁵ Source : Ostrum Asset Management au 31 décembre 2020

Le processus d'intégration ESG est la combinaison d'une approche « émetteur par émetteur » et d'une approche sectorielle.

Approche « émetteur par émetteur »

Le jugement de l'analyste est clé : la revue de tous les inputs extra-financiers est fondamentale pour évaluer la force/faiblesse d'un émetteur spécifique face à un élément ESG identifié.

Afin de pouvoir intégrer les critères ESG de manière uniforme, nous avons développé une typologie de risques/opportunités pour chaque pilier (E / S / G). Les analystes doivent ainsi garder à l'esprit cette typologie et l'intégrer dans leur évaluation du risque crédit des émetteurs.

Nous avons par exemple identifié que les problématiques matérielles environnementales sont généralement liés à deux risques : les « accidents » environnementaux (les catastrophes écologiques d'origine humaine), ou bien les risques de « transition » qui proviennent des changements dans le cadre réglementaire qui vise à réduire les risques environnementaux. Un risque de transition typique pour un constructeur automobile vient par exemple des nouvelles régulations sur la qualité de l'air (régulation des émissions de CO2 en Europe, les émissions d'oxydes d'azote aux Etats-Unis, et la consommation de fuel en Chine). Elles impliquent des dépenses de R&D additionnelles, des coûts supplémentaires associés aux nouveaux composants à ajouter, aux amendes potentielles, etc.

Approche « Sectorielle »

Nous organisons régulièrement des workshops ESG avec les analystes qui identifient les éléments ESG clés matériels pouvant impacter un secteur donné (et donc nos notations). Ces éléments sont documentés et permettent de cartographier les risques matériels.

Prévoir les risques ESG futurs est un élément clé dans notre démarche, étant donné que nous investissons aussi avec un horizon long terme, et que nous veillons au futur des entreprises que nous finançons. Dans certains cas, nous savons que certains risques ESG ne sont pas nécessairement matériels à court terme mais qu'ils le seront dans les 10 prochaines années (tels que ceux générés par le réchauffement climatique).

C'est pour cela que nous avons identifiés des problématiques ESG spécifiques qui ne sont pas matérielles à l'heure d'aujourd'hui ou bien à moyen terme mais qui le seront à long terme. Ainsi, nous surveillons dès aujourd'hui leurs évolutions. Nous pensons que cela est un point clé et différenciant de notre recherche propriétaire.

L'output de notre cartographie des risques sectoriels est composé de revues sectorielles dédiées résumant les risques/opportunités clés :

- Integrated Utilities
- Regulated Utilities
- Auto
- Energy – Oil & Gas
- Telecom
- Transportations
- Metals & Mining
- Capital Goods (Diversified Manufacturing, Construction Machinery / Building materials)
- Chemicals
- Banks
- Pharma
- Real estate / REITs
- Media & Entertainment
- Consumer & retail

Scores de matérialité ESG

En 2018, la recherche sur le crédit à Ostrum Asset Management a décidé d'adopter une échelle de mesure de l'intensité du risque et des opportunités des facteurs ESG sur le profil de crédit des entreprises : cette échelle de mesure propriétaire permet d'attribuer un score de matérialité ESG propre à chaque émetteur.

En 2022, nous franchissons une étape supplémentaire en menant une approche commune d'intégration des éléments ESG pour les actions et le crédit. Avec cette approche, nous estimons non seulement les implications des éléments ESG sur le profil de crédit des entreprises, mais nous évaluons également leurs implications sur la franchise globale des entreprises. Nous définissons la franchise comme la capacité des entreprises à maintenir leurs revenus sur le long terme, à faire face aux perturbations potentielles du secteur et/ou à faire face aux risques au fur et à mesure qu'ils se présentent.

La définition des Scores de Matérialité ESG propriétaires évolue en conséquence :

- nous reconnaissons qu'il existe des risques (-) ou des opportunités (+) par rapport aux facteurs ESG importants pour une franchise d'entreprise
- l'ampleur de leur impact peut varier, de mineur (ESG1) à fort (ESG3)
- et nous évaluerons l'ampleur de l'impact en fonction de la volonté et de la capacité de la direction à détecter, s'adapter ou faire face au changement, et le temps qu'elle a devant elle pour le faire

		Magnitude de l'impact des facteurs E, S ou G sur la franchise		
		Significatif	Modéré	Faible
Impact	Opportunité	ESG3+	ESG2+	ESG1+
	Risque	ESG3-	ESG2-	ESG1-

Nous lisons le tableau comme suit. Un score de matérialité ESG2+ signifie que parmi les différents éléments E, S ou G que nous avons identifiés, nous pensons que (i) les opportunités l'emportent sur les risques, et (ii) l'ampleur de l'impact est modérée pour la franchise de l'entreprise.

En détail,

		Implications pour les investisseurs Actions et Crédit
ESG3+	Les facteurs extra-financiers entraînent des changements structurels positifs pour l'industrie - peuvent même être considérés comme disruptifs et Un bon positionnement de l'entreprise au sein de l'industrie et une forte volonté et capacité d'adaptation de la direction devraient soutenir le succès de l'entreprise à long terme. En conséquence, nous nous attendons à ce que la société affiche une croissance supérieure à celle de l'industrie.	Les actions les plus sensibles à la hausse à long terme Le crédit devrait être moins sensible compte tenu de l'horizon à long terme

		Implications pour les investisseurs Actions et Crédit
ESG3-	Les facteurs E, S ou G sont susceptibles d'être disruptifs pour l'industrie ou l'entreprise dans un certain laps de temps, entraînant un impact négatif important sur l'entreprise et sa franchise. • Dans le cas où l'on s'attend à ce que ces effets disruptifs se produisent parfois sur une longue période, la direction peut manquer de volonté / de compétences pour s'adapter. • Dans le cas où l'élément disruptif est plus susceptible de se produire pendant une courte période de temps (disons 2-3 ans), la direction peut ne pas avoir le temps/la capacité de s'adapter même si elle en a les compétences. Le risque associé est déjà pris en compte dans le de score Crédit propriétaire d'Ostrum Asset Management. • Dans le cas où l'élément disruptif est imminent (comme le risque de litige), cela se traduirait également par un risque d'événement négatif élevé (« High Event Risk ») dans le cadre du Score Crédit d'Ostrum Asset Management.	ESG3- implique que la franchise de l'entreprise est à haut risque sur le long terme, et par conséquent, les investisseurs en actions excluront très probablement l'entreprise de leurs univers d'investissement. Les investisseurs en crédit s'attendent à différencier l'exposition à court terme de l'exposition à long terme.
ESG2+	Les facteurs extra-financiers entraînent des changements séculaires positifs pour l'industrie (le plus souvent des industries de niche). Une croissance supplémentaire pour l'entreprise proviendra soit de son propre positionnement au sein de l'industrie, soit de l'industrie elle-même. Par exemple, seule une partie de l'activité de l'entreprise est susceptible de bénéficier des tendances favorables de l'industrie, et / ou la volonté et la capacité de la direction à s'adapter ne sont que partielles. Par conséquent, le potentiel d'amélioration futur de la franchise de l'entreprise est inférieur à celui d'un ESG3.	Informations sensibles pour les actions de la société Soutien favorable de la qualité du profil de crédit, mais pas un facteur décisif sur les « spreads »
ESG2-	Les facteurs E, S ou G sont susceptibles d'entraîner des changements négatifs pour l'industrie ou l'entreprise dans un certain laps de temps, entraînant ainsi une érosion de la franchise. La direction a la volonté, la capacité et/ou l'avantage de disposer de temps pour s'adapter, et/ou la diversification des activités contribue à atténuer partiellement les risques, etc. En conséquence, la franchise de l'entreprise en souffrira très probablement, mais ne sera pas altérée. L'érosion de la franchise est déjà prise en compte dans le score fondamental de crédit.	Les Actions ressentiront très probablement la pression de manière continue. Le Crédit ressentira la pression pendant certaines périodes du cycle du crédit, en conjonction avec d'autres catalyseurs négatifs.

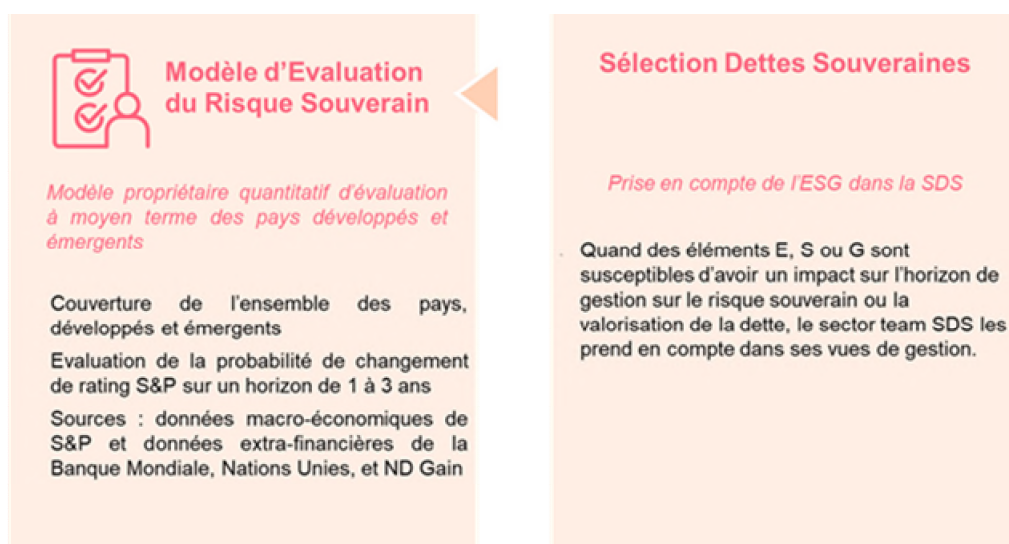
		Implications pour les investisseurs Actions et Crédit
ESG1+	Les facteurs extra-financiers, bien que favorables aux tendances du secteur, ne devraient se matérialiser qu'à long terme, n'ayant qu'un impact modéré (parfois même négligeable) sur les perspectives à long terme de l'entreprise.	Pas "game changer" pour la performance des Actions et du Crédit.
ESG1-	Les facteurs extra-financiers, bien que peu favorables aux tendances du secteur, ne devraient se matérialiser qu'à long terme, n'ayant qu'un impact modéré (parfois même négligeable) sur les perspectives à long terme de l'entreprise. L'horizon temporel à très long terme donne à la direction suffisamment de temps pour s'adapter si nécessaire.	Pas "game changer" pour les Actions et le Crédit.

L'interaction et l'intégration avec la gestion de portefeuille sont assurées par la proximité des équipes pour une communication informelle ainsi que des réunions et comités formels. De plus, tout le matériel de recherche et les analyses produits par Ostrum Asset Management sont centralisés et instantanément diffusés dans la base de données de connaissances de recherche interne. Ce système d'information en ligne est accessible à tous les gestionnaires de portefeuille.

Nos gérants de portefeuilles sont très attentifs à ces analyses et notamment quand l'émetteur a un score de matérialité ESG de niveau 3, c'est-à-dire, quand les éléments ESG peuvent être un élément clé du score fondamental, ou alors qu'ils sont combinés avec d'autres éléments.

Sur les émetteurs Souverains et quasi-Souverains

Les éléments extra-financiers matériels sont systématiquement pris en compte et directement intégrés à la construction des portefeuilles via l'évaluation du risque des pays. Cette évaluation se déroule en deux étapes :



Source : Ostrum Asset Management, 2020

Modèle d'Evaluation du Risque Souverain

Un modèle d'évaluation propriétaire a récemment été développé par notre équipe d'ingénieurs quantitatifs offrant des prévisions à moyen termes (à horizon un à deux ans, actualisées tous les trois mois si nécessaire).

Ce modèle permet ainsi d'identifier les évolutions possibles de l'évaluation du risque selon une échelle de notation interne, et ce à la fois sur les pays développés et émergents. Les prévisions d'évolution de l'évaluation du risque sont suivies pour chaque pays (+/- catégorie de notation).

Ce modèle innovant de type machine learning est une source d'information complémentaire pour les gérants et est utilisé dans le cadre de la construction des portefeuilles souverains, et est ainsi au cœur du processus d'investissement. Ce modèle s'appuie sur les éléments suivants :

- Economie : variables de vulnérabilité internes (tels que le taux de chômage) et externes (tel que le solde primaire). Source : Standard & Poor's
- Eléments extra-financiers : variables ESG tel que le contrôle de la corruption, la stabilité politique, les émissions de CO₂, etc. Sources : la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement

Sélection Dette Souveraine (SDS) Sector Team

Nos experts de l'investissement souverains ont une conscience historique des éléments ESG et de leurs impacts sur l'évaluation du risque des pays de la zone Euro.

L'équipe SDS produit des vues bottom-up sur la valeur relative des obligations gouvernementales pour chaque pays de la zone Euro. L'objectif est d'identifier les dettes souveraines au sein desquelles les gérants souhaitent s'exposer sur un horizon d'investissement défini.

Les membres du SDS analysent aussi bien les facteurs de performance (vues sur les spreads et les flux) que les facteurs de risques (risques financiers, tels que macro-économiques et réglementaires, et extra-financiers).

Le modèle de risque souverain est un input des vues fondamentales sur l'émetteur souverain.

Les éléments extra financiers sont revus dans la perspective de l'horizon d'investissement et peuvent faire l'objet d'une analyse particulière si le délai de dégradation de l'évaluation d'un pays est proche.

III. Vote & Engagement

2.1.8. L'Engagement

Ostrum Asset Management a décidé de faire de l'engagement un de ses thèmes prioritaires d'action. En effet, l'intégration des critères ESG ne cesse d'enrichir notre dialogue avec les entreprises et nous permet aujourd'hui d'avoir une connaissance beaucoup plus profonde des entreprises dans lesquelles nous investissons et également d'améliorer leurs pratiques ESG.

Ostrum Asset Management a souhaité, à partir de 2021, identifier les thèmes et axes pour lesquels il nous semble essentiel d'attirer l'attention des entreprises quant à leur importance dans notre évaluation de leur politique RSE.

Les thématiques d'engagement sont donc identifiées au niveau de la société de gestion.

Certaines seront privilégiées par les équipes de gestion Fixed Income et portées par les analystes crédit, d'autres par l'équipe de gestion Actions.

Certaines thématiques ne feront pas l'objet d'un engagement spécifique par les équipes de gestion. En effet, certaines de ces thématiques sont considérées comme mainstream et font partie du dialogue permanent et / ou ne font pas l'objet de données suffisantes à ce stade pour engager avec les entreprises. Ces thématiques peuvent être néanmoins majeures dans notre évaluation de la politique RSE des entreprises. Elles seront donc particulièrement surveillées à travers notre politique de suivi des controverses. Ostrum Asset Management veillera à ce qu'un émetteur faisant l'objet d'une controverse soit tout particulièrement étudié selon les procédures en vigueur.

Les thématiques d'engagement que nous avons identifiées sont les suivantes :



Source : Ostrum Asset Management, 2021

Ces axes d'engagement permettent de contribuer aux objectifs de développement durable. Le détail du lien avec les ODD ainsi que la déclinaison aux gestions Actions et Fixed income et les engagements collaboratifs sont décrits dans notre politique d'engagement.

2.1.9. L'exercice des droits de vote des actionnaires

Dans la lignée de l'engagement, Ostrum Asset Management encourage les sociétés investies à améliorer leurs pratiques en se prononçant lors des assemblées générales pour l'ensemble des placements et conformément à notre politique active, en respectant les standards les plus élevés et en tenant compte des problématiques sociales et environnementales. Motivé par la volonté d'améliorer la transparence de ses actions en tant qu'actionnaire, Ostrum Asset Management a développé une plateforme regroupant l'ensemble de ses votes par entreprise et par fonds.

Dans la gestion actions, l'engagement et le vote sont étroitement liés. Une partie des axes identifiés dans la politique figurent ainsi dans la politique de vote.

Ainsi, notre politique de vote ne peut donc réduire les intérêts des actionnaires à des considérations uniquement financières.

Nous sommes convaincus que l'entreprise créera de la valeur sur le long terme si elle respecte l'intérêt de l'ensemble de ses parties prenantes et de l'environnement.

En 2022, Ostrum Asset Management a amendé sa politique de vote pour se focaliser notamment sur :

- La définition d'un cadre d'analyse de la stratégie climat des entreprises. Ce canevas doit notamment permettre de juger plus objectivement, quelles que soient les particularités de l'entreprise, les résolutions liées au climat proposées par les conseils d'administrations comme les actionnaires ;
- La mise en place du principe « 1 action, 1 voix ». Malgré l'intérêt que représentent des mesures de soutien d'un actionnariat de long terme, déroger au principe d'égalité de traitement des actionnaires peut défavoriser l'intérêt des actionnaires minoritaires.

IV. Stratégie d'Investissement Socialement Responsable

- La stratégie de gestion consiste à sélectionner les émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux critères d'Investissement Socialement Responsable (ISR) : enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et, de gouvernance (ESG).

Le processus ISR de la société de gestion est de nature « Best In Class » enrichi d'une sélection « Positive Screening » :

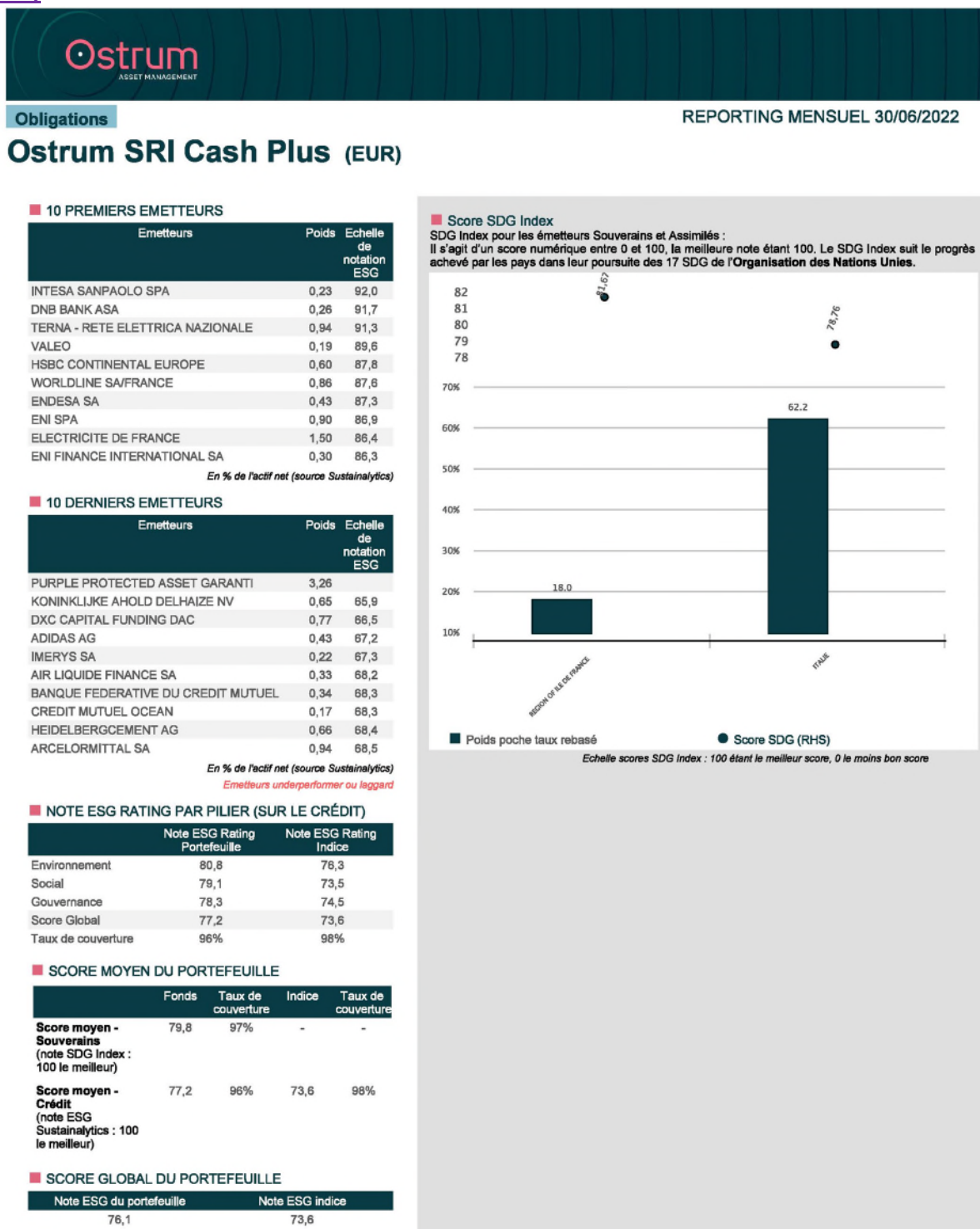
- L'approche « Best-in-class » est un type de sélection ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Elle se différencie ainsi des approches thématique ESG ou d'exclusions sectorielles.
- La sélection « Positive Screening » consiste à renforcer de façon discrétionnaire nos investissements sur les entreprises les mieux notées. C'est une sélection qui favorise donc les entreprises responsables les plus vertueuses et les plus engagées dans le développement durable.

V. CO2 et Transition Energétique

Les stratégies carbone se matérialisant en tout premier lieu par l'évaluation CO2 des portefeuilles. Chez Ostrum AM, nous mettons à disposition de nos clients éligibles, à travers notre reporting annuel de « LTE », l'empreinte carbone du portefeuille dans lequel ils sont investis. Par ailleurs, dans la lignée de sa maison mère Natixis, et dans le cadre de sa mobilisation en faveur de la transition énergétique, Ostrum AM exclut de ses univers d'investissement les sociétés fortement investies dans la production et l'exploitation du charbon ainsi que les entreprises appliquant la méthode d'extraction de charbon dite « Mountain Top Removal ».

Un focus particulier est réalisé sur les entreprises ayant un impact important sur le climat : les producteurs d'énergie, les secteurs carbo-intensifs (industrie, bâtiment, transport) et les fournisseurs d'équipements et de solutions bas-carbone.

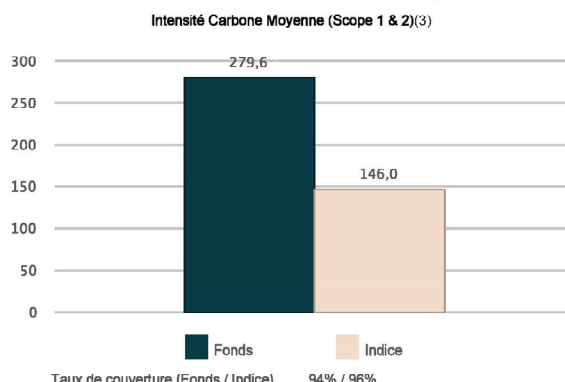
e) Information relative au décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier (article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat)



Ostrum SRI Cash Plus (EUR)

REPORTING EXTRA-FINANCIER - INTENSITÉ CARBONE CRÉDIT⁽¹⁾

■ INTENSITÉ CARBONE DE LA PART CREDIT DU PORTEFEUILLE ET DE SON INDICE : INTENSITÉ CARBONE, EXPRIMÉE EN TONNES DE CO₂ / MILLIONS DE DOLLARS DE CHIFFRE D'AFFAIRES. MESURE RECOMMANDÉE PAR LA TCFD⁽²⁾



Indice: 100,00% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE TOTAL RETURN INDEX VALUE UNHEDGED EUR

Le taux de couverture indique le poids des actifs pour lesquels l'intensité carbone est disponible. Ce taux de couverture est exprimé en % de l'actif de la poche.

■ PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE MOYENNE DU PORTEFEUILLE (SCOPE1 & 2) (4)

Entreprises (5)	Contribution à l'intensité Carbone du ptf (%) (6)	Intensité Carbone (tCO ₂ / Millions de dollars de chiffre d'affaires)	Emissions Carbone (tCO ₂) (7)
ARCELOMITTAL SA	14%	2 833	150 890 840
ENGIE SA	13%	644	40 919 641
HEIDELBERGCEMENT AG	13%	3 660	73 665 398
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	7%	1 017	30 151 731
VATTENFALL TREASURY AB	5%	1 286	22 682 711
SSE PLC	4%	1 030	8 906 002
ENI SPA	4%	752	38 494 064
REPSOL EUROPE FINANCE SARL	3%	695	22 372 794
TERNA - RETE ELETTRICA NAZIONALE	3%	591	1 673 606
VATTENFALL AB	3%	1 286	22 682 711

Source : Trucost

Ostrum AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 pour le corporate et le souverain. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi. Pour récupérer ces données, Trucost collecte les émissions de gaz à effet de serre par le biais d'une variété de sources publiques, telles que les rapports financiers des entreprises, les sources de données environnementales et les données publiées sur les sites Internet des entreprises ou d'autres sources publiques. En l'absence de publications sur les données, le modèle d'entrées-sorties élargi à l'environnement (EIO) de Trucost combine des données d'impact environnemental spécifiques à l'industrie avec des données macroéconomiques quantitatives sur le flux de biens et de services entre les différents secteurs de l'économie afin d'obtenir une donnée estimée sur les émissions carbone. Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est obtenue en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci. Ce dernier calcul correspond à la Weighted Average Carbon Intensity (WACI), telle que préconisée par la TCFD. L'intensité carbone mesure ainsi volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaire généré par les émetteurs du portefeuille sur une période donnée. Plus d'informations sur la méthodologie ici : <https://www.spglobal.com/spdji/en/documents/additional-material/faq-trucost.pdf>

1. L'intensité carbone correspond au volume de CO₂ émis pour 1 million de dollars de chiffre d'affaires réalisé.

Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte non seulement les émissions directes liées aux opérations de l'entreprise (Scope 1) mais également celles liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (Scope 2).

Intensité carbone d'une entreprise (tonnes de CO₂ / Millions de dollars de chiffre d'affaires) = (Scope 1 + Scope 2) / Millions de dollars du chiffre d'affaires.

2. La TCFD est le Groupe de travail sur les informations financières à fournir concernant le climat fondé par le Conseil de stabilité financière. Le Conseil de stabilité financière ou CSF (en anglais Financial Stability Board ou FSB), est un groupement économique international créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009.

3. Scope 1: Emissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.

3. Scope 2: Emissions de gaz indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.

4. L'intensité carbone moyenne du portefeuille est la somme des intensités carbone des entreprises pondérée par les poids du portefeuille.

5. Le calcul de l'intensité carbone moyenne du portefeuille prend uniquement en compte les titres d'émetteurs privés détenus dans nos fonds internes.

6. Représente la contribution en % de l'entreprise dans l'intensité carbone moyenne du portefeuille.

7. Représente le nombre de tonnes de CO₂ émis par l'entreprise sur les Scope 1 et Scope 2.

Source : Natixia Investment Managers International sauf indication contraire

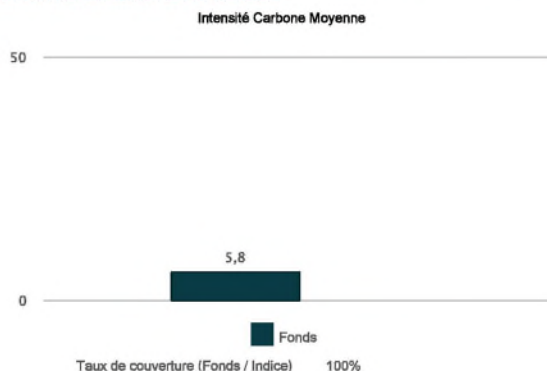
En raison d'une gestion dynamique, les caractéristiques des portefeuilles sont susceptibles de changer. Toute référence à des titres ou à des secteurs d'activité spécifiques ne doit pas être considérée comme une recommandation

Pour plus d'informations concernant les enjeux de la Loi Energie Climat, veuillez consulter le dernier rapport d'Ostrum AM disponible sur le site internet d'Ostrum AM.

Ostrum SRI Cash Plus (EUR)

REPORTING EXTRA-FINANCIER - INTENSITÉ CARBONE SOUVERAIN⁽¹⁾

■ INTENSITÉ CARBONE DE LA PART SOUVERAINS DU PORTEFEUILLE ET DE SON INDICE : INTENSITÉ CARBONE SUR LES SOUVERAINS EST EXPRIMÉE EN TONNES DE CO₂ / MILLION DE DOLLARS DE PIB RÉALISÉ



Indice: 100,00% ESTR CAPITALISE

Le taux de couverture indique le poids des actifs pour lesquels l'intensité carbone est disponible. Ce taux de couverture est exprimé en % de l'actif de la poche.

■ PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE MOYENNE DU PORTEFEUILLE⁽²⁾

Pays (3)	Contribution à l'intensité Carbone du pif (%) ⁽⁴⁾	Intensité Carbone (tCO ₂ / millions de dollars de PIB réalisé)	Emissions Carbone (tCO ₂) ⁽⁵⁾
ITALIE	3%	194	389

Source : Trucost

Ostrum AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 pour le corporate et le souverain. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi. Pour récupérer ces données, Trucost collecte les émissions de gaz à effet de serre par le biais d'une variété de sources publiques, telles que les rapports financiers des entreprises, les sources de données environnementales et les données publiées sur les sites Internet des entreprises ou d'autres sources publiques. En l'absence de publications sur les données, le modèle d'entrées-sorties élargi à l'environnement (EEIO) de Trucost combine des données d'impact environnemental spécifiques à l'industrie avec des données macroéconomiques quantitatives sur le flux de biens et de services entre les différents secteurs de l'économie afin d'obtenir une donnée estimée sur les émissions carbone. Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est obtenue en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci. Ce dernier calcul correspond à la Weighted Average Carbon Intensity (WACI), telle que préconisée par la TCFD. L'intensité carbone mesure ainsi volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaire généré par les émetteurs du portefeuille sur une période donnée. Plus d'informations sur la méthodologie ici : <https://www.spglobal.com/spdji/en/documents/additional-materials/faq-trucost.pdf>

1. L'Intensité Carbone correspond au volume de CO₂ émis pour 1 million de dollars de PIB réalisé.

Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte les émissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) d'un pays, y compris l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, telles que rapportées par le PRIMAP.

Intensité carbone d'un pays (tonnes de CO₂ / Millions de dollars de PIB) = (Emissions Carbone) / Millions de dollars de PIB

2. L'Intensité carbone moyenne du portefeuille est la somme des intensités carbonées des pays pondérée par les poids du portefeuille.

3. Le calcul de l'intensité carbone moyenne du portefeuille prend uniquement en compte les titres d'émetteurs souverains détenus dans nos fonds internes.

4. Représente la contribution en % du pays dans l'intensité carbone moyenne du portefeuille.

5. Représente le nombre de millions de tonnes équivalent CO₂ émis par le pays pour la part de dette détenue dans le portefeuille. Emissions Carbone (Hors emprunts d'Etat): Emissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) d'un pays, y compris l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, telles que rapportées par le PRIMAP

PRIMAP est une base de données combinant plusieurs ensembles de données sur les émissions carbone des souverains, publiés pour créer un ensemble complet de trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre pour une majorité de pays membres ou non de la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) à partir de 1850. Ces données représentent les principales catégories en matière de Gaz à effet de serre du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) de 2006 (CO₂, CH₄, N₂O...) Plus d'information ici : <http://doi.org/10.5880/PIK.2016.003> Trucost est un fournisseur de données.

Source : Natixis Investment Managers International sauf indication contraire

En raison d'une gestion dynamique, les caractéristiques des portefeuilles sont susceptibles de changer. Toute référence à des titres ou à des secteurs d'activité spécifiques ne doit pas être considérée comme une recommandation

Pour plus d'informations concernant les enjeux de la Loi Energie Climat, veuillez consulter le dernier rapport d'Ostrum AM disponible sur le site internet d'Ostrum AM.

III – ENGAGEMENTS DE GOUVERNANCE ET COMPLIANCE

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contrepartie – Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires / contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-de-vote-et-engagement>

■ Politique de rémunération

Politique de rémunération de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL (NIMI)

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (< Directive AIFM »)
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (< Directive UCITS V »)
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (< Directive MIFII »)
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.

- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluri-annuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs pré-définis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période pré-définie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- i. Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI
- ii. Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles

sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation (1) :

1 : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants

- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :

- o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion
- o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion
- o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2021* : 28 687 792 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2021 : 12 824 013 €

Effectifs concernés : 376 collaborateurs

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2021*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2021 : 11 163 156 € dont,

- Cadres supérieurs : 5 149 350 €
- Membres du personnel : 6 013 806 €

Effectifs concernés : 54

Politique de rémunération de OSTRUM ASSET MANAGEMENT

La présente politique de rémunération de OSTRUM AM est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point « 1.1. Définition de la performance »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point « 3. Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point « 4. Gouvernance »). Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »)
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »)
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par

l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »)

- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de OSTRUM AM. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de OSTRUM AM, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluri-annuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs pré-définis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de OSTRUM AM. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de OSTRUM AM et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période pré-définie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de OSTRUM AM.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de OSTRUM AM.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de OSTRUM AM.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

OSTRUM AM veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de OSTRUM AM mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de OSTRUM AM sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de OSTRUM AM et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. Ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, OSTRUM AM peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

OSTRUM AM souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par OSTRUM AM. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances de OSTRUM AM.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de OSTRUM AM et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

OSTRUM AM s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de OSTRUM AM comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, OSTRUM AM a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de OSTRUM AM, en lien avec la Direction des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de OSTRUM AM, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de OSTRUM AM. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1er euro
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1er euro

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif de OSTRUM AM et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par OSTRUM AM.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de OSTRUM AM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de OSTRUM AM.

La Direction du contrôle permanent et des risques de OSTRUM AM a pour sa part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elle est ainsi impliquée dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elle intervient dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elle est aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de OSTRUM AM est validée par le Conseil d'administration de OSTRUM AM, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif de OSTRUM AM.

Le Comité des rémunérations de OSTRUM AM est établi et agit en conformité avec la réglementation:

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de OSTRUM AM, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de OSTRUM AM avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations de OSTRUM AM, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction générale de NATIXIS IM soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de OSTRUM AM, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.

En amont de la revue finale mentionnée ci-dessus qui a lieu lorsque les résultats financiers sont stabilisés, un premier cadrage de l'enveloppe des rémunérations variables est soumis au Comité des rémunérations de OSTRUM AM au quatrième trimestre de l'année, avant d'être présenté, sous un format synthétique, à la Direction générale de NATIXIS qui le remonte ensuite à son Comité des rémunérations.

La rémunération du Directeur général de OSTRUM AM est proposée par la Direction générale de NATIXIS IM, puis présentée au Comité des rémunérations de OSTRUM AM et enfin à celui de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de OSTRUM AM sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de OSTRUM AM puis à celui de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des rémunérations établi au niveau de OSTRUM AM et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. OSTRUM AM se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de OSTRUM AM fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand OSTRUM AM délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2021* : 27 733 105 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2021 : 11 118 480 €

Effectifs concernés : 371 collaborateurs

**Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2021*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2021 : 15 535 445 € dont,

- Cadres supérieurs : 3 580 500 €
- Membres du personnel : 11 954 945 €

IV – FRAIS ET FISCALITE

■ **Rétrocession des frais de gestion**

Dans le cadre du respect des règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille, les dispositions de l'article 411-130 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers interdisent la rétrocession à la Société de gestion par délégation de frais de gestion ou de souscription et de rachat au titre d'investissements réalisés par cette dernière pour le compte de la SICAV dans les parts ou actions d'un OPC ou d'un fonds d'investissement.

La société de gestion a mis en place les mesures nécessaires pour que l'ensemble des rétrocessions soit affecté directement à la SICAV.

■ **Frais d'intermédiation**

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <https://www.im.natixis.com>

■ **Retenues à la source**

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

V – RESULTATS – AFFECTATION

■ **Examen des comptes et résultat**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

L'actif net, qui était de 7 240 303 744,76 euros divisé en :

61 971,0772 actions « I »,
14 269,3237 actions « RC »,
87,6370 actions « RD »,
117,1504 actions « RE »,
et 24 537,6969 actions « TC » le 30 juin 2021.

s'élevait à 11 629 915 986,18 euros divisé en :

97 872,9331 actions « I »,
33 751,8485 actions « RC »,
86,1182 actions « RD »,
252,6772 actions « RE »,
et 25 558,6990 actions « TC » le 30 juin 2022.

■ **Proposition d'affectation des sommes distribuables**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, hors bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat négatif de l'exercice de 18 827 739,59 euros.

Nous vous proposons les répartitions et affectations suivantes des sommes distribuables :

I – Sommes distribuables afférentes au résultat

Actions « I »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 15 713 945,95 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « RC »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 2 410 036,91 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « RD »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 2 278,29 euros.

En conséquence, la distribution d'un dividende n'étant pas possible, il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors des deux exercices précédents (2019-2020 et 2020-2021).

Le dividende suivant a été distribué au titre de l'exercice 2018-2019 :

Exercice	Coupon net
2018-2019	9,38€

Actions « RE »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 439,45 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « TC »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 701 038,99 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

II – Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

Les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 42 679 953,23 euros.

Il est proposé les répartitions suivantes :

Actions « I »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 36 259 015,23 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « RC »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 5 019 420,30 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « RD »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 4 740,78 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « RE »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 923,52 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « TC »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 1 395 853,40 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le conseil d'administration

Annexe 1

ORDRE DU JOUR

ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur le gouvernement d'entreprise ;
- Examen et approbation des comptes annuels, quitus aux administrateurs ;
- Affectation des sommes distribuables ;
- Démission d'un administrateur ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, suivant rapport du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale ordinaire constate que l'actif net, qui était de 7 240 303 744,76 euros divisé en 61 971,0772 actions « I », 14 269,3237 actions « RC », 87,6370 actions « RD », 117,1504 actions « RE » et 24 537,6969 actions « TC » et le 30 juin 2021,

s'élevait à 11 629 915 986,18 euros divisé en 97 872,9331 actions « I », 33 751,8485 actions « RC », 86,1182 actions « RD », 252,6772 actions « RE » et 25 558,6990 actions « TC » le 30 juin 2022.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 juin 2022 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, suivant rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire suivant rapport du commissaire aux comptes sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code du commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022, présentent un solde négatif de 18 827 739,59 euros décide, conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

Actions « I »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat présentent un solde négatif de 15 713 945,95 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « RC »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat présentent un solde négatif de 2 410 036,91 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « RD »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat présentent un solde négatif de 2 278,29 euros.

En conséquence, la distribution d'un dividende n'étant pas possible, l'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors des deux exercices précédents (2019-2020 et 2020-2021).

Le dividende suivant a été distribué au titre de l'exercice 2018-2019 :

Exercice	Coupon net
2018-2019	9,38€

Actions « RE »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat présentent un solde négatif de 439,45 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « TC »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat présentent un solde négatif de 701 038,99 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes à affecter au titre de quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 42 679 953,23 euros, décide d'affecter ces sommes de la manière suivante :

Actions « I »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 36 259 015,23 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « RC »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 5 019 420,30 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « RD »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 4 740,78 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « RE »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 923,52 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « TC »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 1 395 853,40 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Laurent CHEVIGNARD de ses fonctions d'administrateur survenue le 8 novembre 2021.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Annexe 2**COMPTES ANNUELS ARRETES AU 30/06/2022**

- Bilan
- Hors Bilan
- Compte de résultat
- Annexes
- Inventaire

OSTRUM SRI CASH PLUS

COMPTES ANNUELS
30/06/2022

BILAN ACTIF AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	10 116 668 214,86	6 177 077 868,30
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 034 057 672,35	1 062 145 842,34
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 034 057 672,35	1 062 145 842,34
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	8 279 244 498,28	4 449 482 383,89
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	8 279 244 498,28	4 449 482 383,89
Titres de créances négociables	8 279 244 498,28	4 449 482 383,89
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	800 081 254,36	665 442 623,17
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	800 081 254,36	665 442 623,17
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	3 284 789,87	7 018,90
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	3 284 789,87	7 018,90
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	974 000,00	7 388 510,26
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	974 000,00	7 388 510,26
COMPTES FINANCIERS	1 518 380 854,68	1 065 560 485,81
Liquidités	1 518 380 854,68	1 065 560 485,81
TOTAL DE L'ACTIF	11 636 023 069,54	7 250 026 864,37

BILAN PASSIF AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	11 691 423 679,00	7 270 302 467,10
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-42 679 953,23	-19 253 188,15
Résultat de l'exercice (a,b)	-18 827 739,59	-10 745 534,19
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	11 629 915 986,18	7 240 303 744,76
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	106 527,14	3 295 610,88
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	106 527,14	3 295 610,88
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	106 527,14	3 295 610,88
DETTES	5 985 365,52	6 412 654,39
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 985 365,52	6 412 654,39
COMPTES FINANCIERS	15 190,70	14 854,34
Concours bancaires courants	15 190,70	14 854,34
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	11 636 023 069,54	7 250 026 864,37

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
FIX/-0.522/OISEST/0.	16 000 000,00	0,00
FIX/-0.074/E3R/0.0	25 000 000,00	0,00
E3R/0.045/FIX/0.0	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.1255/FIX/0.	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.1255/FIX/0.	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0435/FIX/0.0	0,00	80 000 000,00
OISEST/0.1245/FIX/0.	0,00	50 000 000,00
OIS/-0.001/FIX/0.0	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.288/FIX/0.0	0,00	40 000 000,00
OISEST/0.0919/FIX/0.	0,00	40 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.538	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.538	0,00	40 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.537	0,00	40 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.536	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.527	0,00	30 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.532	20 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.531	56 400 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.531	14 400 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	50 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.541	10 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.544	10 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.544	25 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.53	15 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.53	50 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.53	50 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.516	15 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.521	40 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.520	40 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.509	20 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.51	30 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.531	10 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.525	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57	35 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	35 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.536	70 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.554	40 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	20 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.548	50 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.539	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.50	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	7 000 000,00	0,00

HORS-BILAN AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
OISEST/0.0/FIX/-0.55	13 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53	14 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	23 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.425	60 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.433	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	80 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.50	40 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.49	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	92 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	60 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	50 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.371	42 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	25 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.376	125 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	120 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	100 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.418	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	20 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.375	70 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.416	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	65 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.392	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	50 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.365	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	24 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	20 000 000,00	0,00

HORS-BILAN AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
OISEST/0.0/FIX/-0.56	11 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.428	15 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.37	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	17 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	70 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	10 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.43	10 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.414	20 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.372	40 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	21 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.32	5 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.341	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	36 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.3	50 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.31	50 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.255	60 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.264	100 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.268	10 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.265	25 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.254	60 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.23	25 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.235	25 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.368	20 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.201	25 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.16	11 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.179	100 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.163	70 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.252	20 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.152	14 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.13	12 500 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.253	10 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.074	50 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.056	70 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.144	50 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.056	50 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.038	70 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/0.018	10 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.42	59 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.42	13 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.4	70 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.40	17 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.40	41 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.49	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.49	25 000 000,00	0,00

HORS-BILAN AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
OISEST/0.0/FIX/-0.38	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.48	8 500 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.092	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.37	9 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.38	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.26	10 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.05	50 000 000,00	0,00
Asset swaps		
OISEST/0.103/FIX/0.	0,00	10 000 000,00
FIX0 ESTR0.03	0,00	20 000 000,00
FIX OISEST 0.109	0,00	30 000 000,00
FIX0 E3R 0.049	0,00	80 000 000,00
FIX0/ESTR0.06	0,00	50 000 000,00
FIX0/ESTR6.7	0,00	32 000 000,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	692,93	76,39
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	19 187,27
Produits sur obligations et valeurs assimilées	22 187,48	782 762,97
Produits sur titres de créances	-3 751 852,63	-579 109,30
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 573,63	47 965,33
Produits sur instruments financiers à terme	3 776 106,57	92 252,28
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	49 707,98	363 134,94
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	8 021,16	159 766,08
Charges sur instruments financiers à terme	5 645 431,85	4 921 058,72
Charges sur dettes financières	4 021 668,35	3 588 917,27
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	9 675 121,36	8 669 742,07
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-9 625 413,38	-8 306 607,13
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	5 732 306,53	4 384 254,44
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-15 357 719,91	-12 690 861,57
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-3 470 019,68	1 945 327,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-18 827 739,59	-10 745 534,19

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou

les spécialistes des bons du Trésor.

Les instruments du marché monétaire sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des

teneurs de marchés,

- les instruments du marché monétaire à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres instruments du marché monétaire à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché,

En l'absence de prix de marché incontestable, les instruments du marché monétaire sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur)

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013311461 - OSTRUM SRI CASH PLUS RD : Taux de frais maximum de 0.25% TTC.

FR0013311487 - OSTRUM SRI CASH PLUS TC : Taux de frais maximum de 0.25% TTC.

FR0010845065 - OSTRUM SRI CASH PLUS RE : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.

FR0010831693 - OSTRUM SRI CASH PLUS I : Taux de frais maximum de 0.20% TTC.

FR0000293714 - OSTRUM SRI CASH PLUS RC : Taux de frais maximum de 0.25% TTC.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie d'action donnée est fondée sur la comparaison entre la performance au jour le jour de la SICAV et son Indicateur de référence, sur la période de référence considérée.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est : l'€STR capitalisé.

La période de référence est définie comme suit :

Pour les actions I, R(C) et RE :

- La première période de référence : du 7 octobre 2013 au 30 juin 2015

- Pour les périodes de référence suivantes : du 1^{er} juillet de l'exercice concerné au 30 juin de l'année suivante.

Pour les actions R(D) et T(C) :

- La première période de référence : du 1^{er} octobre 2018 au 30 juin 2020

- Pour les périodes de référence suivantes : du 1^{er} juillet de l'exercice concerné au 30 juin de l'année suivante.

La période d'observation correspond à l'exercice comptable.

Si, sur la période de référence, la performance positive, négative ou nulle, de la catégorie d'action de la SICAV (nette des frais de gestion fixes) est supérieure au taux de référence positif, négatif ou nul, défini ci-dessus, la commission de surperformance sera égale à 20% TTC de la différence. A l'inverse, si, sur la période de référence, la performance de la catégorie d'actions de la SICAV (nette des frais de gestion fixes) est inférieure au taux de référence défini, la commission de surperformance sera nulle.

Ainsi, si la performance de la catégorie d'action de la SICAV (nette des frais de gestion fixes) entre deux valeurs liquidatives consécutives est supérieure au taux de référence, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative de la catégorie d'actions concernée.

Dans le cas d'une sous performance de la catégorie d'actions de la SICAV (nette des frais de gestion fixes) entre deux valeurs liquidatives consécutives par rapport au taux de référence constatée lors du calcul de la VL, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise symétrique sur provision. Les reprises symétriques sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Les frais de gestion sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative. La totalité des frais de gestion fixes ou variables (la commission de surperformance) provisionnée est directement imputée au compte de résultat de la SICAV

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD	Distribution	Distribution
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	7 240 303 744,76	8 370 620 310,53
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	38 631 075 180,05	26 391 625 550,45
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-34 189 887 556,96	-27 485 302 733,44
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	36 035,93	41 934,09
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-33 936 626,62	-23 458 951,73
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	460 233,17	3 117 927,55
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-9 603,70	-712 953 117,64
Frais de transactions	-609 352,46	261 034,05
Différences de change	-275,15	689 773 891,37
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-5 988 922,24	-3 408 527,02
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-12 324 911,56	-6 335 989,32
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	6 335 989,32	2 927 462,30
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	3 830 892,88	22 677 338,12
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 688 909,50	-2 141 983,38
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 141 983,38	24 819 321,50
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-15 357 719,91	-12 690 861,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-43,57 (**)	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	11 629 915 986,18	7 240 303 744,76

(*) N-1 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

(**) N : Résultat de fusion

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	810 063 461,91	6,96
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	223 994 210,44	1,93
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	1 034 057 672,35	8,89
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	135 503 806,13	1,16
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	2 673 884 213,18	22,99
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	5 194 775 223,90	44,67
Bons du Trésor	275 081 255,07	2,37
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	8 279 244 498,28	71,19
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	4 483 800 000,00	38,55
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	4 483 800 000,00	38,55
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	223 994 210,44	1,93	758 115 068,84	6,52	51 948 393,07	0,45	0,00	0,00
Titres de créances	7 990 016 327,38	68,70	224 254 045,20	1,93	64 974 125,70	0,56	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 518 380 854,68	13,06
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 190,70	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	4 483 800 000,00	38,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	195 982 294,16	1,69	838 075 378,19	7,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	6 384 947 123,43	54,90	1 894 297 374,85	16,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 518 380 854,68	13,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	15 190,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	2 731 800 000,00	23,49	1 752 000 000,00	15,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	86,54	0,00	103,24	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 783,51	0,00	7 271,22	0,00	0,00	0,00	135,97	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2022
CRÉANCES		
	Collatéraux	974 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		974 000,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	567 603,60
	Frais de gestion variable	1 947 761,92
	Collatéraux	3 470 000,00
TOTAL DES DETTES		5 985 365,52
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-5 011 365,52

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I		
Actions souscrites durant l'exercice	335 069,3590	33 866 580 854,92
Actions rachetées durant l'exercice	-299 167,5031	-30 236 964 976,90
Solde net des souscriptions/rachats	35 901,8559	3 629 615 878,02
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	97 872,9331	
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC		
Actions souscrites durant l'exercice	87 610,7466	3 574 178 158,82
Actions rachetées durant l'exercice	-68 128,2218	-2 778 370 492,86
Solde net des souscriptions/rachats	19 482,5248	795 807 665,96
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	33 751,8485	
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD		
Actions souscrites durant l'exercice	10 315,0000	154 996 450,16
Actions rachetées durant l'exercice	-10 316,5188	-154 897 954,56
Solde net des souscriptions/rachats	-1,5188	98 495,60
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	86,1182	
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE		
Actions souscrites durant l'exercice	150,5722	149 987,98
Actions rachetées durant l'exercice	-15,0454	-15 029,34
Solde net des souscriptions/rachats	135,5268	134 958,64
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	252,6772	
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC		
Actions souscrites durant l'exercice	68 843,7838	1 035 169 728,17
Actions rachetées durant l'exercice	-67 822,7817	-1 019 639 103,30
Solde net des souscriptions/rachats	1 021,0021	15 530 624,87
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	25 558,6990	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2022
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 754 326,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Frais de gestion variables provisionnés	768 823,82
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	772 866,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Frais de gestion variables provisionnés	97 766,04
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 480,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Frais de gestion variables provisionnés	1 690,68
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	79,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Frais de gestion variables provisionnés	7,95
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2022
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	298 114,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Frais de gestion variables provisionnés	24 150,66
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2022
Actions			0,00
Obligations			37 053 339,48
TCN	FR0013231743	BPCE 1.125% 18-01-23 EMTN	7 053 892,81
	FR0013532538	BPCE E3R+0.7% 02-09-22 EMTN	29 999 446,67
			294 826 642,77
OPC	666895573IPA	BPCE SA 051022 FIX 0.0	70 011 351,17
	666894422IPA	BPCE SA 071022 FIX 0.0	50 006 615,88
	666894794INF	BQ PAL OISEST+0.055% 07-07-22	49 850 657,61
	666894423IPA	NATIXIS 061022 FIX 0.0	50 014 513,80
	666896108IPA	NATIXIS 301122 FIX 0.0	69 950 529,43
	666894890IPA	NATIXIS ZCP 16-12-22	4 992 974,88
			800 081 254,36
	FR0010731463	OSTRUM SRI CASH A1P1 ID	108 549,99
	FR0010322438	OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	288 994 713,87
	FR0010529743	OSTRUM SRI CASH Part I	510 977 990,50
Instruments financiers à terme			2 041 000 000,00
	SWP026067401	E3R/0.0/FIX/0.018	10 500 000,00
	SWP025985202	E3R/0.0/FIX/-0.056	50 000 000,00
	SWP026116401	E3R/0.0/FIX/-0.092	25 000 000,00
	SWP025935202	E3R/0.0/FIX/-0.13	12 500 000,00
	SWP025985001	E3R/0.0/FIX/-0.144	50 000 000,00
	SWP025935002	E3R/0.0/FIX/-0.152	14 000 000,00
	SWP025885202	E3R/0.0/FIX/-0.16	11 000 000,00
	SWP025818301	E3R/0.0/FIX/-0.23	25 000 000,00
	SWP025836201	E3R/0.0/FIX/-0.235	25 000 000,00
	SWP025809501	E3R/0.0/FIX/-0.254	60 000 000,00
	SWP025785101	E3R/0.0/FIX/-0.255	60 000 000,00
	SWP025794801	E3R/0.0/FIX/-0.264	100 000 000,00
	SWP025794901	E3R/0.0/FIX/-0.268	10 000 000,00
	SWP025852201	E3R/0.0/FIX/-0.368	20 000 000,00
	SWP025678001	E3R/0.0/FIX/-0.371	42 000 000,00
	SWP025678501	E3R/0.0/FIX/-0.376	125 000 000,00
	SWP025719601	E3R/0.0/FIX/-0.414	20 000 000,00
	SWP025702101	E3R/0.0/FIX/-0.428	15 000 000,00
	SWP025065201	E3R/0.0/FIX/-0.51	30 000 000,00
	SWP024990101	E3R/0.0/FIX/-0.520	40 000 000,00
	SWP024779902	E3R/0.0/FIX/-0.532	20 000 000,00
	SWP025266601	E3R/0.0/FIX/-0.536	70 000 000,00
	SWP024805302	E3R/0.0/FIX/-0.541	10 000 000,00
	SWP024856701	E3R/0.0/FIX/-0.544	10 000 000,00
	SWP024857302	E3R/0.0/FIX/-0.544	25 000 000,00
	SWP025304102	E3R/0.0/FIX/-0.548	50 000 000,00
	PSW036991	FIX/-0.522/OISEST/0.	16 000 000,00
	SWP026117001	OISEST/0.0/FIX/-0.37	9 000 000,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2022
	SWP026117101	OISEST/0.0/FIX/-0.38	25 000 000,00
	SWP026104901	OISEST/0.0/FIX/-0.38	25 000 000,00
	SWP026093201	OISEST/0.0/FIX/-0.4	70 000 000,00
	SWP026096701	OISEST/0.0/FIX/-0.40	41 000 000,00
	SWP026096201	OISEST/0.0/FIX/-0.40	17 500 000,00
	SWP026085201	OISEST/0.0/FIX/-0.42	59 500 000,00
	SWP026116001	OISEST/0.0/FIX/-0.48	8 500 000,00
	SWP026101901	OISEST/0.0/FIX/-0.49	25 000 000,00
	SWP025324001	OISEST/0.0/FIX/-0.50	50 000 000,00
	SWP025633601	OISEST/0.0/FIX/-0.51	10 000 000,00
	SWP025633701	OISEST/0.0/FIX/-0.51	10 000 000,00
	SWP025635301	OISEST/0.0/FIX/-0.51	50 000 000,00
	SWP025626602	OISEST/0.0/FIX/-0.52	30 000 000,00
	SWP025609501	OISEST/0.0/FIX/-0.52	30 000 000,00
	SWP025581601	OISEST/0.0/FIX/-0.53	50 000 000,00
	SWP025379301	OISEST/0.0/FIX/-0.55	25 000 000,00
	SWP025700501	OISEST/0.0/FIX/-0.55	20 000 000,00
	SWP025297501	OISEST/0.0/FIX/-0.55	20 000 000,00
	SWP025678201	OISEST/0.0/FIX/-0.55	25 000 000,00
	SWP025752701	OISEST/0.0/FIX/-0.55	50 000 000,00
	SWP025745101	OISEST/0.0/FIX/-0.55	50 000 000,00
	SWP025648101	OISEST/0.0/FIX/-0.56	92 000 000,00
	SWP024793902	OISEST/0.0/FIX/-0.56	50 000 000,00
	SWP025707001	OISEST/0.0/FIX/-0.56	10 000 000,00
	SWP025693501	OISEST/0.0/FIX/-0.56	50 000 000,00
	SWP025688101	OISEST/0.0/FIX/-0.56	65 000 000,00
	SWP025685901	OISEST/0.0/FIX/-0.56	20 000 000,00
	SWP025700401	OISEST/0.0/FIX/-0.56	24 500 000,00
	SWP025601301	OISEST/0.0/FIX/-0.56	25 000 000,00
	SWP025587101	OISEST/0.0/FIX/-0.56	23 000 000,00
	SWP025213202	OISEST/0.0/FIX/-0.57	35 000 000,00
Total des titres du groupe			3 172 961 236,61

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2022	30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-18 827 739,59	-10 745 534,19
Total	-18 827 739,59	-10 745 534,19

	30/06/2022	30/06/2021
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-15 713 945,95	-9 190 191,35
Total	-15 713 945,95	-9 190 191,35

	30/06/2022	30/06/2021
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 410 036,91	-931 807,54
Total	-2 410 036,91	-931 807,54

	30/06/2022	30/06/2021
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 278,29	-2 192,89
Total	-2 278,29	-2 192,89

	30/06/2022	30/06/2021
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-439,45	-195,08
Total	-439,45	-195,08

	30/06/2022	30/06/2021
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-701 038,99	-621 147,33
Total	-701 038,99	-621 147,33

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2022	30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-42 679 953,23	-19 253 188,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-42 679 953,23	-19 253 188,15

	30/06/2022	30/06/2021
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-36 259 015,23	-16 717 886,58
Total	-36 259 015,23	-16 717 886,58

	30/06/2022	30/06/2021
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 019 420,30	-1 552 874,51
Total	-5 019 420,30	-1 552 874,51

	30/06/2022	30/06/2021
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 740,78	-3 511,93
Total	-4 740,78	-3 511,93

	30/06/2022	30/06/2021
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-923,52	-305,58
Total	-923,52	-305,58

	30/06/2022	30/06/2021
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 395 853,40	-978 609,55
Total	-1 395 853,40	-978 609,55

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Actif net Global en EUR	6 887 641 750,72	6 792 863 789,13	8 370 620 310,53	7 240 303 744,76	11 629 915 986,18
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I en EUR					
Actif net	6 464 254 088,31	6 058 856 642,85	7 534 349 266,61	6 285 031 236,22	9 871 992 158,69
Nombre de titres	63 028,9227	59 243,2834	73 944,2584	61 971,0772	97 872,9331
Valeur liquidative unitaire	102 560,12	102 270,77	101 892,28	101 418,78	100 865,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-406,53	-369,54	-297,54	-269,76	-370,47
Capitalisation unitaire sur résultat	35,74	100,95	-71,26	-148,29	-160,55
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC en EUR					
Actif net	423 327 310,09	467 145 885,99	573 975 922,43	583 786 424,89	1 373 119 154,78
Nombre de titres	10 228,0919	11 320,1294	13 962,4692	14 269,3237	33 751,8485
Valeur liquidative unitaire	41 388,68	41 266,83	41 108,48	40 911,98	40 682,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-160,54	-147,18	-120,05	-108,82	-148,71
Capitalisation unitaire sur résultat	6,26	33,71	-34,38	-65,30	-71,40
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD en EUR					
Actif net	0,00	1 601 570,21	1 329 850,23	1 321 150,98	1 290 947,88
Nombre de titres	0,00	105,2533	87,7870	87,6370	86,1182
Valeur liquidative unitaire	0,00	15 216,34	15 148,60	15 075,26	14 990,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-39,42	-44,24	-40,07	-55,04
Distribution unitaire sur résultat	0,00	9,38	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-12,66	-25,02	-26,45
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE en EUR					
Actif net	60 352,32	60 657,14	53 610,45	117 304,67	251 590,65
Nombre de titres	59,5764	60,0555	53,2834	117,1504	252,6772
Valeur liquidative unitaire	1 013,02	1 010,01	1 006,13	1 001,31	995,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,91	-3,61	-2,93	-2,60	-3,65
Capitalisation unitaire sur résultat	0,13	0,82	-0,85	-1,66	-1,73

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC en EUR					
Actif net	0,00	265 199 032,94	260 911 660,81	370 047 628,00	383 262 134,18
Nombre de titres	0,00	17 431,6658	17 217,0939	24 537,6969	25 558,6990
Valeur liquidative unitaire	0,00	15 213,63	15 154,22	15 080,78	14 995,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-40,18	-44,25	-39,88	-54,61
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	8,68	-13,71	-25,31	-27,42

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
BANCO NTANDER E3R+1.0% 05-01-23	EUR	2 900 000	2 915 044,07	0,03
TOTAL ESPAGNE			2 915 044,07	0,03
FRANCE				
BNP PAR E3R+0.85% 22-09-22	EUR	19 000 000	19 033 902,33	0,16
BPCE 1.125% 18-01-23 EMTN	EUR	7 000 000	7 053 892,81	0,07
BPCE E3R+0.7% 02-09-22 EMTN	EUR	30 000 000	29 999 446,67	0,26
TOTAL FRANCE			56 087 241,81	0,49
ITALIE				
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 29-11-22	EUR	50 000 000	49 973 750,00	0,43
ITALY CERT DI CRED DEL TESORO ZERO CPONA ZCP 28-09-22	EUR	20 000 000	20 006 400,00	0,17
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 1.0% 22-07-22	EUR	26 008 000	26 264 367,63	0,23
TOTAL ITALIE			96 244 517,63	0,83
LUXEMBOURG				
CODEIS SECURITIES OISEST+0.075% 21-02-23	EUR	200 000 000	199 637 151,67	1,72
CODEIS SECURITIES OISEST+0.085% 01-07-22	EUR	30 000 000	29 851 627,53	0,26
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.0% 12-04-23	EUR	50 000 000	49 936 007,81	0,43
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+-0.02% 17-11-22	EUR	250 000 000	249 128 951,39	2,14
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+-0.02% 18-10-22	EUR	80 000 000	79 684 396,56	0,68
SG ISSUER OISEST+0.07% 16-06-23	EUR	100 000 000	99 980 158,50	0,86
SG ISSUER OISEST+0.075% 03-02-23	EUR	50 000 000	49 896 775,38	0,42
TOTAL LUXEMBOURG			758 115 068,84	6,51
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BK ZCP 01-08-22	EUR	70 800 000	70 826 550,00	0,61
BARCLAYS BK ZCP 26-01-23	EUR	50 000 000	49 869 250,00	0,42
TOTAL ROYAUME-UNI			120 695 800,00	1,03
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 034 057 672,35	8,89
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			1 034 057 672,35	8,89
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS AG 130722 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 007 005,98	0,43
CONTINENTAL AG 251022 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 986 337,19	0,21
CONTINENTAL AG 261022 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 986 049,04	0,21
CONTINENTAL AG 271022 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 985 757,98	0,21
CONTINENTAL AG 280722 FIX 0.0	EUR	27 500 000	27 504 280,35	0,23
CONTINENTAL AG 281022 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 994 185,60	0,09
CONTINENTAL AG 301122 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 984 810,45	0,09
DEUTSCHE BOERSE AG 050922 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 019 725,28	0,43
E.ON SE. 240822 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 004 422,03	0,22
E.ON SE. 250722 FIX 0.0	EUR	45 000 000	45 011 066,72	0,39
EVONIK INDUSTRIES AG 080822 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 502 688,18	0,09
FRESENIUS MEDICAL CARE 270722	EUR	2 000 000	2 000 196,17	0,02
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 040822 FIX 0.0	EUR	8 000 000	8 000 813,82	0,07
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 050922 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 999 120,08	0,09

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 1307	EUR	10 000 000	10 000 452,69	0,09
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 150722 FIX 0.0	EUR	8 000 000	8 000 422,51	0,07
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 220722 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 000 792,23	0,09
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 2507	EUR	1 000 000	1 000 090,54	0,01
HEIDELBERGCEMENT AG 080722 FIX 0.0	EUR	24 500 000	24 500 551,67	0,21
HEIDELBERGCEMENT AG 130722 FIX 0.0	EUR	4 000 000	4 000 154,41	0,04
HEIDELBERGCEMENT AG 300922 FIX 0.0	EUR	48 000 000	47 976 957,73	0,41
MERC FINA SERV ZCP 14-07-22	EUR	12 000 000	12 001 731,42	0,10
MERCK FINANCIAL SERVICES GMBH 140722 FIX 0.0	EUR	11 000 000	11 001 587,13	0,09
METRO AG 040722 FIX 0.0	EUR	34 000 000	34 000 247,92	0,30
TOTAL ALLEMAGNE			487 469 447,12	4,19
BELGIQUE				
BANQUE ENI ZCP 13-07-22	EUR	15 000 000	15 002 443,90	0,13
COFINIMMO SA 060922 FIX 0.0	EUR	13 000 000	13 002 216,59	0,11
COFINIMMO SA 070922 FIX 0.0	EUR	9 500 000	9 501 545,27	0,08
ENI FINANCE INTERNATIONAL S.A. 131022 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 002 363,39	0,18
FLEMISH COMMUNITY 190722 FIX 0.0	EUR	35 000 000	35 008 183,16	0,31
KBC GROUPE SA 230822 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 007 439,51	0,25
LVMH FINANCE BELGIQUE SA 080822 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 007 066,27	0,17
TOTAL BELGIQUE			142 531 258,09	1,23
CANADA				
TORONTO DOMINION BANK, THE 220922 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 023 943,05	0,22
TORONTO DOMINION BANK, THE 251022 FIX 0.	EUR	50 000 000	50 032 001,02	0,42
TOTAL CANADA			75 055 944,07	0,64
ESPAGNE				
ENDESA SA 130922 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 007 114,25	0,22
ENDESA SA 190722 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 003 000,36	0,22
FERROVIAL SA 260722 FIX 0.0	EUR	44 000 000	43 999 923,61	0,37
null 020922 FIX 0.0	EUR	7 000 000	7 000 809,82	0,06
null 190722 FIX 0.0	EUR	1 500 000	1 499 998,13	0,01
null 210722 FIX 0.0	EUR	1 500 000	1 499 997,92	0,01
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 080722 FIX 0.0	EUR	70 000 000	70 007 255,47	0,60
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 120722	EUR	21 000 000	21 003 420,64	0,18
TOTAL ESPAGNE			195 021 520,20	1,67
ETATS-UNIS				
ECOLAB INC 290722 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 009 724,11	0,43
TOTAL ETATS-UNIS			50 009 724,11	0,43
FRANCE				
AGACHE (SOCIETE FINANCIERE) 110722 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 004 006,37	0,26
AGACHE (SOCIETE FINANCIERE) 230822 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 004 579,23	0,09
AIR LIQUIDE FINANCE 120722 FIX 0.0	EUR	18 000 000	18 002 456,09	0,16
AIR LIQUIDE FINANCE 120822 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 008 153,66	0,18
ALSTOM SA 140722 FIX 0.0	EUR	17 000 000	17 001 263,48	0,15
ALSTOM SA 180722 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 000 971,93	0,09
ALSTOM SA 250722 FIX 0.0	EUR	9 000 000	9 001 234,97	0,08
ALSTOM SA 290822 FIX 0.0	EUR	13 000 000	13 002 241,73	0,11
ALSTOM ZCP 12-07-22	EUR	8 000 000	8 000 503,10	0,07
ARKEMA 010822 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 019 563,48	0,43

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ARKEMA 300922 FIX 0.0	EUR	100 000 000	100 010 112,13	0,86
BEL SA 050722 FIX 0.0	EUR	7 000 000	7 000 221,21	0,06
BEL SA 270722 FIX 0.0	EUR	3 000 000	3 000 616,33	0,03
BEL SA 290722 FIX 0.0	EUR	2 500 000	2 500 553,12	0,02
BFCM (BANQUE F 031022 FIX 0.0	EUR	40 000 000	40 014 711,19	0,34
BIOMERIEUX 150922 FIX 0.0	EUR	6 000 000	6 002 081,86	0,05
BNP PARIBAS 171122 FIX 0.0	EUR	100 000 000	99 977 996,51	0,86
BNP PARIBAS 190922 FIX 0.0	EUR	80 000 000	80 041 764,01	0,69
BNP PARIBAS 271022 FIX 0.0	EUR	60 000 000	60 008 772,62	0,52
BOURGOGNE 280722 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 009 430,46	0,26
BPCE OISEST+0.05% 30-12-22	EUR	70 000 000	69 749 935,97	0,60
BPCE SA 051022 FIX 0.0	EUR	70 000 000	70 011 351,17	0,60
BPCE SA 071022 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 006 615,88	0,43
BQ PAL OISEST+0.055% 07-07-22	EUR	50 000 000	49 850 657,61	0,43
CA CONSUMER FINANCE 010822 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 021 666,33	0,43
CAISSE FEDERAL 130722 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 003 250,53	0,17
CAISSE REGIONA 050922 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 028 414,47	0,43
CAPGEMINI SE 160822 FIX 0.0	EUR	14 000 000	14 002 009,21	0,12
CARREFOUR SA 080922 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 003 318,85	0,08
CARREFOUR SA 160822 FIX 0.0	EUR	58 000 000	58 021 700,44	0,50
CARREFOUR ZCP 11-07-22	EUR	25 000 000	25 002 995,50	0,21
CASA LEAS FACT ZCP 28-10-22	EUR	20 000 000	19 999 338,91	0,17
CASA L OISEST+0.075% 29-12-22	EUR	50 000 000	49 849 874,93	0,43
CDC HABITAT 190922 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 020 287,22	0,17
CICOBAIL 120822 FIX 0.0	EUR	2 000 000	2 001 037,24	0,02
CM ARKEA 090922 FIX 0.0	EUR	70 000 000	70 033 172,38	0,61
COFACE 070722 FIX 0.0	EUR	28 000 000	28 001 543,82	0,24
COFACE 090922 FIX 0.0	EUR	17 500 000	17 504 421,33	0,15
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 041122 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 982 681,00	0,43
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 281022 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 993 721,02	0,22
CRCAM CHARENTE PERIGORD OISEST+0.07% 10-11-22	EUR	15 000 000	14 946 448,07	0,13
CREDIT AGRICOLE CORP IB 290722 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 020 358,84	0,43
CREDIT AGRICOLE CORP IB 311022 FIX 0.0	EUR	60 000 000	60 003 619,55	0,51
CREDIT AGRICOLE SA 050722 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 002 911,28	0,43
CREDIT AGRICOLE SA 260922 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 016 789,39	0,43
CREDIT AGRICOLE SA 280922 FIX 0.0	EUR	150 000 000	150 047 073,52	1,29
CREDIT LYONNAIS 011222 FIX 0.0	EUR	70 000 000	69 949 699,17	0,60
CREDIT LYONNAIS ZCP 29-07-22	EUR	50 000 000	50 020 386,09	0,43
CREDIT LYONNAIS ZCP 29-09-22	EUR	40 000 000	40 011 773,46	0,35
CRED MUTU ARKE ZCP 18-11-22	EUR	70 000 000	69 971 482,73	0,61
DANONE SA 220722 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 004 230,06	0,17
DANONE SA ZCP 29-09-22	EUR	10 000 000	10 000 855,07	0,08
DEPARTEMENT EURE 220722 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 005 580,56	0,17
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 040722 FIX 0.0	EUR	100 000 000	100 003 520,96	0,86
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 180722 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 009 977,69	0,43
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 190722 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 005 282,37	0,22
ENGIE SA 010722 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 000 000,00	0,17
ENGIE SA 040722 FIX 0.0	EUR	160 000 000	160 005 333,51	1,37

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENGIE SA 040822 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 018 097,38	0,43
ENGIE SA 110722 FIX 0.0	EUR	100 000 000	100 011 112,35	0,86
ENGIE SA 200722 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 004 223,11	0,17
ENGIE SA 280722 FIX 0.0	EUR	70 000 000	70 021 006,30	0,60
ENGIE SA 290722 FIX 0.0	EUR	35 000 000	35 010 892,28	0,30
EUROFACTOR OIEST +0.075% 10-11-22	EUR	30 000 000	29 893 736,62	0,25
GECINA 010922 FIX 0.0	EUR	13 000 000	13 006 312,25	0,11
GECINA 050922 FIX 0.0	EUR	43 000 000	43 020 569,57	0,37
HSBC CONTINENTAL EUROPE SA 300922 FIX 0.0	EUR	70 000 000	70 028 322,57	0,60
IMERYS 180822 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 003 820,13	0,09
IMERYS 230922 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 006 687,14	0,09
IMERYS ZCP 26-07-22	EUR	5 000 000	5 000 994,64	0,04
KERING FINANCE 180722 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 005 195,52	0,22
KLEPIERRE 060922 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 002 188,69	0,04
KLEPIERRE 071122 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 002 738,04	0,18
KLEPIERRE 110722 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 001 076,50	0,09
KLEPIERRE 290822 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 002 203,64	0,04
LEGRAND SA 010922 FIX 0.0	EUR	13 000 000	13 005 929,04	0,11
LEGRAND SA 050722 FIX 0.0	EUR	65 000 000	65 003 454,57	0,56
L OREAL S A 130722 FIX 0.0	EUR	35 000 000	35 006 631,42	0,30
L OREAL S A 130922 FIX 0.0	EUR	35 000 000	35 020 797,10	0,30
NATIXIS 061022 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 014 513,80	0,43
NATIXIS 301122 FIX 0.0	EUR	70 000 000	69 950 529,43	0,60
NATIXIS BAIL 120822 FIX 0.0	EUR	2 000 000	2 000 738,31	0,02
NATIXIS ZCP 16-12-22	EUR	5 000 000	4 992 974,88	0,05
ORANGE SA 281022 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 008 531,97	0,18
ORAN OIEST+0.06% 14-10-22	EUR	10 000 000	9 963 392,00	0,08
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 280722 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 500 687,89	0,03
PR FINA SA PAUL RI ZCP 14-09-22	EUR	10 000 000	10 004 101,68	0,09
REGION ILE DE FRANCE 140922 FIX 0.0	EUR	100 000 000	100 063 665,51	0,86
REGION PROVENCE ALPES CT AZUR 290822 FIX	EUR	28 000 000	28 013 686,16	0,24
SAFRAN SA 040722 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 000 606,69	0,17
SAFRAN SA 060722 FIX 0.0	EUR	9 000 000	9 000 455,02	0,08
SCHNEIDER ELECTRIC SE 020922 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 003 896,01	0,26
SCHNEIDER ELECTRIC SE 070722 FIX 0.0	EUR	11 000 000	11 000 696,16	0,09
SCHNEIDER ELECTRIC SE 110722 FIX 0.0	EUR	16 000 000	16 001 687,73	0,13
SCHNEIDER ELECTRIC SE 110722 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 002 637,08	0,21
SCHNEIDER ELECTRIC SE 130722 FIX 0.0	EUR	21 000 000	21 002 658,24	0,18
SCHNEIDER ELECTRIC SE 230922 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 001 421,07	0,26
SEB SA 110722 FIX 0.0	EUR	12 000 000	12 001 992,00	0,11
SG E3R+0.055% 15-05-23	EUR	25 000 000	24 978 609,03	0,22
SG E3R+0.095% 31-05-23	EUR	40 000 000	39 995 516,67	0,34
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 150722 FIX 0.0	EUR	12 000 000	12 000 008,40	0,10
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 190722 FIX 0.	EUR	23 000 000	23 000 020,70	0,19
SOCIETE GENERALE SA 311022 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 004 321,21	0,43
SYNDICAT TRANS 070722 FIX 0.0	EUR	22 000 000	22 001 848,16	0,19
TECHNIP EUROCASH 250722 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 005 461,49	0,17
TELEPERFORMANCE SE 070922 FIX 0.0	EUR	15 000 000	15 013 819,55	0,13

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNIBAIL RODAMCO SE 100822 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 008 892,05	0,22
VALEO SA 130722 FIX 0.0	EUR	4 000 000	4 000 512,87	0,03
VALEO SA 190722 FIX 0.0	EUR	12 000 000	12 002 308,04	0,10
VALEO SA 250722 FIX 0.0	EUR	6 000 000	6 001 538,79	0,05
VEOL ENVI ZCP 05-07-22	EUR	20 000 000	20 000 741,14	0,17
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 070722 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 002 779,32	0,43
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 070922 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 015 361,38	0,43
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 110722 FIX 0.0	EUR	23 000 000	23 002 130,89	0,19
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 121022 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 999 969,96	0,13
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 290822 FIX 0.0	EUR	80 000 000	80 026 781,85	0,69
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 300822 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 016 672,22	0,43
VINCI SA 030822 FIX 0.0	EUR	75 000 000	75 019 585,11	0,64
VINCI SA 150722 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 003 509,74	0,26
VINCI SA 210722 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 003 342,78	0,17
VINCI SA 260922 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 002 228,42	0,17
VINCI SA 270722 FIX 0.0	EUR	40 000 000	40 008 691,67	0,34
VINCI SA ZCP 30-09-22	EUR	20 000 000	20 001 188,13	0,17
WORLDLINE SA 040722 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 000 843,78	0,22
WORLDLINE SA 090922 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 007 154,22	0,17
WORLDLINE SA 190722 FIX 0.0	EUR	4 500 000	4 500 911,43	0,04
WORLDLINE SA 270922 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 011 246,97	0,43
TOTAL FRANCE			4 360 965 406,07	37,50
IRLANDE				
DXC CAPITAL 220822 FIX 0.0	EUR	9 000 000	9 001 869,79	0,08
DXC CAPITAL FUNDING DAC 180722 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 001 759,34	0,09
DXC CAPITAL FUNDING LTD 050822 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 001 486,97	0,04
DXC CAPITAL FUNDING LTD 060722 FIX 0.0	EUR	4 500 000	4 500 232,82	0,04
DXC CAPITAL FUNDING LTD 060922 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 000 457,88	0,04
DXC CAPITAL FUNDING LTD 061022 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 999 599,91	0,04
DXC CAPITAL FUNDING LTD 071122 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 997 621,80	0,05
DXC CAPITAL FUNDING LTD 120822 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 002 790,28	0,08
DXC CAPITAL FUNDING LTD 121022 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 999 343,46	0,04
DXC CAPITAL FUNDING LTD 140722 FIX 0.0	EUR	5 500 000	5 500 739,93	0,05
DXC CAPITAL FUNDING LTD 260722 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 005 174,95	0,18
DXC CAPITAL FUNDING LTD 260822 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 000 821,47	0,04
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 111022 FIX 0.0	EUR	40 000 000	40 016 054,44	0,34
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 140722 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 008 668,17	0,43
JOHN CONT INTL ZCP 11-07-22	EUR	7 500 000	7 500 955,96	0,07
JOHN CONT INTL ZCP 14-09-22	EUR	9 000 000	9 002 293,71	0,08
JOHNSON INTERNATIONAL 150822 FIX 0.0	EUR	4 000 000	4 001 714,23	0,03
TYCO INTERNATIONAL LTD 150822 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 004 285,59	0,08
TOTAL IRLANDE			209 545 870,70	1,80
ITALIE				
ENI SPA 060722 FIX 0.0	EUR	9 000 000	9 000 171,88	0,08
ENI SPA 140722 FIX 0.0	EUR	13 000 000	13 000 645,52	0,11
ENI SPA 180722 FIX 0.0	EUR	13 000 000	13 000 844,15	0,12
ENI SPA 280722 FIX 0.0	EUR	12 000 000	12 001 237,63	0,10
ENI SPA 290722 FIX 0.0	EUR	79 500 000	79 508 502,99	0,68

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 30-11-22	EUR	50 000 000	49 990 818,35	0,43
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 31-10-22	EUR	100 000 000	100 019 998,44	0,86
ITALY BUONI TES BOT ZCP 300922	EUR	125 000 000	125 070 438,28	1,08
SNAM SPA 070922 FIX 0.0	EUR	41 000 000	41 001 758,06	0,35
SNAM SPA 090922 FIX 0.0	EUR	55 000 000	55 002 117,58	0,47
SNAM SPA 260722 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 006 104,91	0,43
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 090822 FI	EUR	33 500 000	33 514 541,12	0,29
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 170822 FIX 0.0	EUR	16 000 000	16 007 586,26	0,14
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 220822 FI	EUR	36 000 000	36 017 667,87	0,31
TRASMISSIONE E 270722 FIX 0.0	EUR	24 000 000	24 007 838,96	0,20
UNICREDIT SPA 290822 FIX 0.0	EUR	100 000 000	100 047 058,25	0,86
TOTAL ITALIE			757 197 330,25	6,51
LUXEMBOURG				
ARCELLOR MITTAL ZCP 22-07-22	EUR	26 000 000	26 001 820,13	0,22
ARCELORMITTAL 250722 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 000 800,06	0,09
ARCELORMITTAL 250822 FIX 0.0	EUR	29 500 000	29 500 464,22	0,25
ARCELORMITTAL 300922 FIX 0.0	EUR	83 000 000	82 960 156,08	0,72
REPS EURO FINA SAR ZCP 01-07-22	EUR	50 000 000	50 000 000,00	0,43
REPS EURO FINA SAR ZCP 26-08-22	EUR	105 000 000	105 048 189,11	0,90
TOTAL LUXEMBOURG			303 511 429,60	2,61
PAYS-BAS				
ABB FINANCE BV 141122 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 005 904,17	0,22
ABB FINANCE BV 200722 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 003 351,95	0,17
ABB FINANCE BV 250722 FIX 0.0	EUR	29 000 000	29 006 139,63	0,25
AKZO NOBEL NV 150722 FIX 0.0	EUR	55 000 000	55 004 331,59	0,47
AKZO NOBEL NV 150822 FIX 0.0	EUR	17 000 000	17 005 144,06	0,15
AKZO NOBEL NV 250722 FIX 0.0	EUR	12 000 000	12 001 620,22	0,11
COCA COLA HBC FINANCE BV 150822 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 001 506,48	0,09
COCA COLA HBC FINANCE BV 160822 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 001 394,25	0,09
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 040722 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 000 170,84	0,09
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 290722 FIX 0.0	EUR	80 000 000	80 012 757,59	0,69
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 041022 FIX 0.	EUR	42 000 000	42 008 790,92	0,36
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 101022 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 002 704,92	0,17
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 120922 FIX 0.	EUR	20 000 000	20 008 987,09	0,17
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 130922 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 011 038,07	0,22
IBERDROLA INTL BV ZCP 18-07-22	EUR	6 000 000	6 001 398,01	0,05
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 060922 FIX	EUR	25 000 000	25 009 187,96	0,21
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 180822 FIX	EUR	50 000 000	50 018 486,83	0,43
KONINKLIJKE KPN NV 270722 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 004 298,15	0,17
TELE EURO BV ZCP 12-07-22	EUR	31 500 000	31 503 728,20	0,27
TELEFONICA EUROPE BV 080722 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 000 753,14	0,08
TELEFONICA EUROPE BV 130722 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 003 227,92	0,21
TOTAL PAYS-BAS			542 614 921,99	4,67
PORTUGAL				
REN-REDES ENERGETICAS NACIONAI 200722 FIX 0.0	EUR	46 000 000	46 008 680,94	0,40
TOTAL PORTUGAL			46 008 680,94	0,40
ROYAUME-UNI				
DNB BANK ASA 140922 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 032 391,19	0,26

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD, LONDON 210922 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 026 913,29	0,26
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD, LONDON 251022 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 021 872,34	0,43
NATIONAL GRID PLC 200722 FIX 0.0	EUR	40 000 000	40 005 517,09	0,35
NATIONAL GRID PLC 290722 FIX 0.0	EUR	75 000 000	75 015 245,60	0,64
NORDEA BANK AB 070922 FIX 0.0	EUR	35 000 000	35 022 164,33	0,30
NORDEA BANK AB 171022 FIX 0.0	EUR	40 000 000	40 019 641,64	0,34
RECK BENC TREA SER ZCP 28-09-22	EUR	25 000 000	25 005 885,27	0,22
ROYA BANK OF CANA ZCP 15-09-22	EUR	50 000 000	50 026 899,46	0,43
SSE PLC. 190722 FIX 0.0	EUR	21 000 000	21 004 770,18	0,18
SSE PLC. 240822 FIX 0.0	EUR	45 000 000	45 018 414,78	0,39
SSE PLC. 270722 FIX 0.0	EUR	22 000 000	22 007 219,10	0,19
UBS AG LONDON 081122 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 975 266,24	0,25
UBS AG LONDON 140922 FIX 0.0	EUR	80 000 000	80 021 305,68	0,69
TOTAL ROYAUME-UNI			573 203 506,19	4,93
SUEDE				
ESSITY 241022 FIX 0.0	EUR	26 500 000	26 499 280,47	0,23
ESSITY AB 050922 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 004 625,81	0,09
ESSITY AB 080722 FIX 0.0	EUR	17 000 000	17 001 605,99	0,15
ESSITY AB 131022 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 000 892,75	0,09
NORDEA BANK AB 130922 FIX 0.0	EUR	15 000 000	15 009 746,58	0,12
NORDEA BANK AB ZCP 04-11-22	EUR	60 000 000	60 015 291,90	0,52
SKANDINAVISKA ENSKILDA 150922 FIX 0.0	EUR	60 000 000	60 057 955,26	0,51
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 010822 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 002 681,36	0,09
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 061022 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 017 857,07	0,43
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 220722 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 009 335,08	0,43
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 241022 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 010 384,10	0,43
VATTENFALL AB 071222 FIX 0.0	EUR	10 500 000	10 483 502,55	0,09
VATTENFALL AB 130722 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 004 089,84	0,22
VATTENFALL AB 251122 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 969 962,38	0,21
VATTENFALL AB ZCP 11-07-22	EUR	92 000 000	92 012 541,82	0,79
TOTAL SUEDE			511 099 752,96	4,40
SUISSE				
BASLER KANTONALBANK 130922 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 009 705,99	0,21
TOTAL SUISSE			25 009 705,99	0,21
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			8 279 244 498,28	71,19
TOTAL Titres de créances			8 279 244 498,28	71,19
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH A1P1 ID	EUR	1	108 549,99	0,00
OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	EUR	2 516,2487	288 994 713,87	2,48
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	47 676,04185	510 977 990,50	4,40
TOTAL FRANCE			800 081 254,36	6,88
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			800 081 254,36	6,88
TOTAL Organismes de placement collectif			800 081 254,36	6,88

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E3R/0.0/FIX/0.018	EUR	10 500 000	-84,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.038	EUR	70 000 000	5 016,67	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.05	EUR	50 000 000	-13 336,11	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.056	EUR	50 000 000	6 233,33	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.056	EUR	70 000 000	14 963,47	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.074	EUR	50 000 000	15 091,67	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.092	EUR	25 000 000	-3 975,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.13	EUR	12 500 000	-2 596,53	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.144	EUR	50 000 000	3 050,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.152	EUR	14 000 000	-1 576,36	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.16	EUR	11 000 000	8 833,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.163	EUR	70 000 000	19 651,53	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.179	EUR	100 000 000	33 602,78	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.201	EUR	25 000 000	9 580,56	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.23	EUR	25 000 000	1 111,81	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.235	EUR	25 000 000	1 665,97	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.252	EUR	20 000 000	528,89	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.253	EUR	10 000 000	4 298,34	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.254	EUR	60 000 000	12 521,67	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.255	EUR	60 000 000	12 061,67	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.264	EUR	100 000 000	25 891,67	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.265	EUR	25 000 000	5 257,64	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.268	EUR	10 000 000	2 168,06	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.3	EUR	50 000 000	12 915,28	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.31	EUR	50 000 000	15 431,95	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.32	EUR	5 000 000	592,22	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.341	EUR	20 000 000	20 003,89	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.365	EUR	50 000 000	50 845,83	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.368	EUR	20 000 000	9 748,89	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.37	EUR	20 000 000	6 496,11	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.371	EUR	42 000 000	8 829,92	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.372	EUR	40 000 000	13 616,67	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.375	EUR	70 000 000	16 572,50	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.376	EUR	125 000 000	162 975,69	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.392	EUR	50 000 000	18 786,11	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.414	EUR	20 000 000	21 020,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.416	EUR	50 000 000	45 484,72	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.418	EUR	10 000 000	9 290,84	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.425	EUR	60 000 000	84 690,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.428	EUR	15 000 000	14 230,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.43	EUR	10 000 000	9 957,77	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.433	EUR	50 000 000	59 890,27	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.509	EUR	20 000 000	80 186,11	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.51	EUR	30 000 000	128 695,83	0,01
E3R/0.0/FIX/-0.516	EUR	15 000 000	55 152,08	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
E3R/0.0/FIX/-0.520	EUR	40 000 000	153 242,77	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.521	EUR	40 000 000	136 592,22	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.525	EUR	5 000 000	16 173,89	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.53	EUR	50 000 000	183 665,28	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.53	EUR	15 000 000	68 629,17	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.53	EUR	50 000 000	185 341,66	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.531	EUR	56 400 000	236 471,10	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.531	EUR	10 000 000	24 398,61	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.531	EUR	14 400 000	60 375,60	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.532	EUR	20 000 000	83 423,33	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.536	EUR	70 000 000	244 441,94	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.539	EUR	25 000 000	39 126,39	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.541	EUR	10 000 000	42 659,44	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.544	EUR	25 000 000	119 956,25	0,01
E3R/0.0/FIX/-0.544	EUR	10 000 000	47 982,50	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.548	EUR	50 000 000	81 138,89	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.554	EUR	40 000 000	65 226,67	0,00
FIX/-0.074/E3R/0.0	EUR	25 000 000	2 965,97	0,00
FIX/-0.522/OIEST/0.	EUR	16 000 000	-673,44	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.26	EUR	10 000 000	-500,20	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.37	EUR	9 000 000	-507,71	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.38	EUR	25 000 000	-1 613,00	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.38	EUR	25 000 000	-1 577,19	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.4	EUR	70 000 000	-5 469,41	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.40	EUR	17 500 000	-1 230,27	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.40	EUR	41 000 000	-3 233,12	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.42	EUR	59 500 000	-3 090,03	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.42	EUR	13 000 000	-410,31	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.46	EUR	60 000 000	47 611,20	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.46	EUR	20 000 000	13 331,51	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.48	EUR	8 500 000	-521,37	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.49	EUR	25 000 000	-1 317,25	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.49	EUR	25 000 000	-1 339,69	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.49	EUR	20 000 000	6 344,55	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.50	EUR	50 000 000	187 066,80	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.50	EUR	40 000 000	14 778,58	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.51	EUR	10 000 000	3 550,83	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.51	EUR	10 000 000	3 750,76	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.51	EUR	10 000 000	3 550,83	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.51	EUR	7 000 000	24 144,60	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.51	EUR	50 000 000	16 995,80	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.51	EUR	25 000 000	8 878,75	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.52	EUR	30 000 000	9 357,45	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.52	EUR	30 000 000	9 125,40	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.52	EUR	80 000 000	21 746,67	0,01
OIEST/0.0/FIX/-0.52	EUR	25 000 000	7 679,29	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.52	EUR	50 000 000	9 876,43	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.52	EUR	25 000 000	31 783,13	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/-0.53	EUR	50 000 000	11 491,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53	EUR	14 000 000	-1 412,35	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53	EUR	10 000 000	-1 025,91	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54	EUR	30 000 000	8 248,35	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54	EUR	30 000 000	8 248,35	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	EUR	25 000 000	-1 620,56	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	EUR	13 000 000	-1 176,92	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	EUR	20 000 000	-405,89	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	EUR	20 000 000	7 661,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	EUR	10 000 000	-31,65	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	EUR	36 000 000	-2 637,36	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	EUR	21 000 000	-1 323,93	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	EUR	50 000 000	-3 557,17	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	EUR	50 000 000	-2 948,84	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	EUR	25 000 000	-2 720,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	25 000 000	-1 859,93	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	92 000 000	-5 729,07	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	10 000 000	-489,20	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	24 500 000	-1 031,13	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	70 000 000	-3 669,40	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	50 000 000	-2 855,28	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	120 000 000	-7 045,33	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	11 000 000	-543,61	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	65 000 000	-3 299,94	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	35 000 000	10 815,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	17 000 000	-715,48	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	100 000 000	-5 582,22	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	20 000 000	-1 063,70	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	23 000 000	-1 600,39	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	50 000 000	-2 115,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	50 000 000	-2 411,95	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	50 000 000	-2 165,04	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	25 000 000	-999,51	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	35 000 000	-1 438,89	0,00
TOTAL Swaps de taux			3 178 262,73	0,03
TOTAL Autres instruments financiers à terme			3 178 262,73	0,03
TOTAL Instruments financier à terme			3 178 262,73	0,03
Créances			974 000,00	0,01
Dettes			-5 985 365,52	-0,06
Comptes financiers			1 518 365 663,98	13,06
Actif net			11 629 915 986,18	100,00

Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD	EUR	86,1182	14 990,41
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC	EUR	33 751,8485	40 682,78
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE	EUR	252,6772	995,69
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC	EUR	25 558,6990	14 995,36

Action OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	97 872,9331	100 865,39
-------------------------------	-----	-------------	------------

PARTIE 2 – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 31 OCTOBRE 2022

I – REMUNERATIONS VERSEES PAR LA SICAV

Au cours de l'exercice, la SICAV a versé 8 922 euros net aux administrateurs au titre de l'activité des administrateurs (article L. 225-45 du Code de commerce).

ADMINISTRATEURS PERSONNES MORALES	Conseils d'administration					PRELEVEMENTS			Total NET (EURO)
	30/03/2021	06/05/2021	24/09/2021	29/10/2021	Total BRUT (EURO)				
ARRCO 16-18, rue Jules César 75592 - PARIS représenté par Philippe GOUBEAULT	0	0	0		0 €				0 €
CNP ASSURANCES 4, place Raoul Dautry 75715-PARIS Cedex15 représenté par Yann DIDOU	457.5 €	457.5 €	457.5 €	457.5 €	1 830 €				1 830 €
DASSAULT AVIATION 78, quai Marcel Dassault 92552- SAINT CLOUD représenté Alexandre PIFFARD	0	0	0	457.5	458 €				458 €
AIR France 45, rue de Paris DB-BX- 95547 - ROISSY CDG représenté par Bruno LECERF	457.5 €	457.5 €	457.5 €	457.5 €	1 830 €				1 830 €
TOTAL PERSONNES MORALES					4 118 €				4 118 €

ADMINISTRATEURS PERSONNES PHYSIQUES	Conseils d'administration					PRELEVEMENTS			Total NET (EURO)
	30/03/2021	06/05/2021	24/09/2021	29/10/2021	Total BRUT (EURO)	Prél. Obligatoire 12,8 %	CSG/CRDS 17,2%	TOTAL	
Monsieur Laurent CHEVIGNARD Aéroports de PARIS 291, Bld Raspail 75675- PARIS	457.5 €	457.5 €	457.5 €	457.5 €	1 830 €	234 €	315 €	549 €	1 281 €
Madame Florence SALIBA	457.5 €	457.5 €	457.5 €	457.5 €	1 830 €	234 €	315 €	549 €	1 281 €
Madame Laurence VALENTIN ESTURONNE	457.5 €	457.5 €	457.5 €	457.5 €	1 830 €	234 €	315 €	549 €	1 281 €
Monsieur Edouard CAZAUGADE				457.5 €	458 €	59 €	79 €	137 €	320 €
Madame Priscilla BOUTON PEIGNOUX	457.5 €	457.5 €			915 €	117 €	157 €	275 €	641 €
TOTAL PERSONNES PHYSIQUES					6 863 €	878 €	1 180 €	2 059 €	4 804 €

II – INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

- Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux dans toutes autres sociétés :

- **Monsieur Philippe BERTHELOT** : Directeur général de la SICAV [en attente de son retour]

	Société	Forme juridique	Nature du mandat
1	CNP ASSUR-CAPI	SICAV	Directeur général délégué

- **Monsieur Emmanuel CHEF** : Président du conseil d'administration de la SICAV

	Sociétés	Forme juridique	Nature du mandat
1	LIVRET BOURSE INVESTISSEMENTS	SICAV	Président et Directeur Général de la SICAV
2	FRUCTI FRANCE EURO	SICAV	Président et Directeur Général de la SICAV
3	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I	SICAV (Lux)	Directeur
4	NATIXIS FUND GENERAL PARTNER S.à r.l.	S.à r.l. (Lux)	Gérant
5	NIM UK (Funds) Ltd	Société de Gestion (UK)	Directeur
6	OSTRUM SOUVERAINS EURO	SICAV	Président du conseil d'administration de la SICAV

- **Monsieur Thomas BENOIST** : représentant permanent de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, administrateur, de la SICAV

Néant

- **Monsieur Yann DIDOU** : représentant permanent de CNP ASSURANCES, administrateur de la SICAV

Néant

- **Monsieur Alexandre PIFFARD** : administrateur de la SICAV

	Sociétés	Forme juridique	Nature du mandat
1	DASSAULT AERO SERVICE	SARL	Gérant
2	DASSAULT-REASSURANCE	SA	Administrateur
3	CIC UNION PLUS	SA	Administrateur
4I	GROUPEMENT FORESTIER DE MONTMORENCY	GROUPEMENT FORESTIER	Associé Gérant

- **Madame Laurence VALENTIN ESTURONNE** : administrateur de la SICAV

Néant

- **Monsieur Bruno LECERF** : représentant permanent de AIR FRANCE, administrateur de la SICAV

Sociétés		Forme juridique	Nature du mandat
1	PELICAN	SA (Luxembourg)	Administrateur
2	AIR FRANCE FINANCE	SAS	Représentant permanent de AIR FRANCE, Administrateur
3	TRANSAVIA FRANCE	SAS	Représentant permanent de AIR FRANCE FINANCE, membre du Conseil de Surveillance
4	HOP!	SAS	Représentant permanent de AIR FRANCE FINANCE, Administrateur
5	SERVAIR	SA	Représentant permanent de AIR FRANCE FINANCE, Administrateur
6	Terminal One Management Inc.	Domestic Business Corporation (New-York – USA)	Représentant permanent de AIR FRANCE

- **Madame Nathalie PISTRE** : représentant permanent de OSTRUM ASSET MANAGEMENT, administrateur de la SICAV

Sociétés		Forme juridique	Nature du mandat
1	OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS	SICAV	Représentant permanent de OSTRUM ASSET MANAGEMENT, Administrateur

- **Madame Florence SALIBA** : administrateur de la SICAV

Sociétés		Forme juridique	Nature du mandat
1	Danone Corporate finance services	Société (détenue par Danone)	Administrateur président
2	Danone finance international	Société (détenue par Danone)	Administrateur président
3	Association Française des trésoriers d'entreprise	Association	Administrateur (secrétaire général)

- **Monsieur Edouard CAZAUGADE** : administrateur de la SICAV

Néant

III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration tient la liste des conventions de la SICAV à votre disposition sur demande.

IV - MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51.1 et R. 225-26 du Code de commerce, nous vous précisons que le conseil d'administration a choisi la modalité d'exercice de la Direction générale dans sa séance du 4 septembre 2007 et opté pour la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

Dans sa séance du 30 mars 2016, le conseil d'administration a nommé Monsieur Ibrahima KOBAR, en qualité de nouveau Président du conseil en remplacement de Monsieur Pascal VOISIN, démissionnaire, fonctions assurées jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en juin 2021.

Dans cette même séance, le conseil d'administration a décidé :

- de maintenir le mode d'exercice de la Direction générale et a confirmé la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.
- de confirmer Monsieur Alain RICHIER dans ses fonctions de Directeur général. Ses fonctions prendront fin au plus proche des deux termes suivants :
 - o soit le terme du mandat du Président du conseil d'administration ;
 - o soit le terme de son contrat de travail au sein de la société de gestion pour délégation de la SICAV.

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le conseil d'administration.

Lors de la séance du 24 septembre 2021, le conseil d'administration a décidé :

- de maintenir le mode d'exercice de la Direction générale et a confirmé la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ;
- de nommer, à effet à l'issue de l'assemblée générale du 29 octobre 2021, Monsieur Philippe BERTHELOT aux fonctions de Directeur général en remplacement de Monsieur Alain RICHIER dont le mandat n'a pas été renouvelé. Ses fonctions prendront fin au plus proche des deux termes suivants :
 - o soit le terme du mandat du Président du conseil d'administration ;
 - o soit le terme de son contrat de travail au sein de la société de gestion pour délégation de la SICAV.

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le conseil d'administration.

Lors de la séance du conseil d'administration du 29 octobre 2021 qui s'est tenue à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, Monsieur Emmanuel CHEF a été nommé Président du conseil en remplacement de Monsieur Ibrahima KOBAR dont le mandat venait à échéance.

V – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom et Prénom	Fonctions	Echéance du mandat (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos en juin...)
Monsieur Emmanuel CHEF	Président du Conseil	2027
Monsieur Philippe BERTHELOT	Directeur Général	2027
Madame Laurence VALENTIN ESTURONNE	Administrateur	2026
Monsieur Edouard CAZAUGADE	Administrateur	2026
Madame Florence SALIBA	Administrateur	2026
AIR FRANCE représenté par Monsieur Bruno LECERF	Administrateur	2026
CNP ASSURANCES représenté par Monsieur Yann DIDOU	Administrateur	2026
DASSAULT AVIATION représenté par Monsieur Alexandre PIFFARD	Administrateur	2026
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL représentée par Monsieur Thomas BENOIST	Administrateur	2025
OSTRUM ASSET MANAGEMENT, représentée par Madame Nathalie PISTRE	Administrateur	2025
DELOITTE & ASSOCIES représenté par Monsieur Olivier GALIENNE	Commissaire aux comptes	2025

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à expiration.

- Démission d'un administrateur

Nous vous informons de la démission de Monsieur Laurent CHEVIGNARD de ses fonctions d'administrateur actée lors du conseil d'administration du 23 mars 2022.

VI – ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Nous vous informons que trois conseils ont effectué des travaux au titre de l'exercice 2021-2022

• **Conseil d'administration du 29 octobre 2021***

**Le conseil s'est tenu par visioconférence conformément aux statuts et au Règlement Intérieur du conseil d'administration*

Etaient présents :

- Monsieur Emmanuel CHEF, Administrateur
- Monsieur Philippe BERTHELOT, Directeur général
- Madame Laurence VALENTIN ESTURONNE, Administrateur
- Monsieur Laurent CHEVIGNARD, Administrateur
- Madame Florence SALIBA, Administrateur
- Monsieur Edouard CAZAUGADE, Administrateur
- AIR FRANCE, représentée par Monsieur Bruno LECERF, Administrateur
- OSTRUM ASSET MANAGEMENT représentée par Madame Nathalie PISTRE, Administrateur
- CNP ASSURANCES, représentée par Monsieur Yann DIDOU, Administrateur
- NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, représentée par Monsieur Thomas BENOIST, Administrateur
- DASSAULT AVIATION, représentée par Monsieur Alexandre PIFFARD, Administrateur

Les points juridiques débattus ont été les suivants :

- Constitution du bureau
 - o Mode d'organisation de la direction générale de la SICAV
 - o Nomination d'un nouveau Président du conseil d'administration
 - o Nomination d'un nouveau Directeur général
 - o Désignation du Secrétaire du conseil

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres du conseil présents.

• **Conseil d'administration du 23 mars 2022***

**Le conseil s'est tenu par visioconférence et conférence téléphonique conformément aux statuts et aux dispositions de la loi n°2022-46 du 23 janvier 2022 modifiant la loi n°2021-689 du 31 mai 2021.*

Etaient présents :

- Monsieur Emmanuel CHEF, Président du conseil
- Monsieur Philippe BERTHELOT, Directeur général
- Madame Laurence VALENTIN ESTURONNE, Administrateur
- Madame Florence SALIBA, Administrateur
- Monsieur Edouard CAZAUGADE, Administrateur
- AIR FRANCE, représentée par Monsieur Bruno LECERF, Administrateur
- OSTRUM ASSET MANAGEMENT représentée par Madame Nathalie PISTRE, Administrateur
- CNP ASSURANCES, représentée par Monsieur Yann DIDOU, Administrateur
- NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, représentée par Monsieur Thomas BENOIST, Administrateur
- DASSAULT AVIATION, représentée par Monsieur Alexandre PIFFARD, Administrateur

Les points juridiques débattus ont été les suivants :

- Démission d'un administrateur
- Information sur la mise en conformité de la documentation de la SICAV avec les réglementations européennes (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 « TAXONOMIE » et (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 « SFDR »

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres du conseil présents.

- **Conseil d'administration du 27 septembre 2022**

Etaient présents :

- Monsieur Emmanuel CHEF, Président du Conseil
- Monsieur Philippe BERTHELOT, Directeur général
- Madame Florence SALIBA, Administrateur
- AIR FRANCE, représentée par Monsieur Bruno LECERF, Administrateur
- OSTRUM ASSET MANAGEMENT représentée par Madame Nathalie PISTRE, Administrateur
- DASSAULT AVIATION, représentée par Monsieur Alexandre PIFFARD, Administrateur
- NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, représentée par Monsieur Thomas BENOIST, Administrateur
- CNP ASSURANCES, représentée par Monsieur Yann DIDOU, Administrateur
- DELOITTE & ASSOCIÉS, commissaire aux comptes, représenté par Monsieur Olivier GALIENNE

Assistaient également :

- Monsieur Alain RICHIER, OSTRUM ASSET MANAGEMENT, gérant
- Monsieur Didier LACOMBE, OSTRUM ASSET MANAGEMENT, gérant
- Monsieur Philippe WAETCHER, OSTRUM ASSET MANAGEMENT
- Monsieur Olivier TAILLE, NATIXIS INVESTMENT MANAGERS
- Monsieur Philippe GUERET, NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
- Madame Gaëlle RICHARD, NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, qui assure les fonctions de secrétaire du Conseil, la Secrétaire du Conseil.
- Madame Aurélie LU, NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Etaient absents et excusés :

- Madame Laurence VALENTIN ESTURONNE, Administrateur
- Monsieur Edouard CAZAUGADE, Administrateur

Les points juridiques débattus ont été les suivants :

- Information sur les évolutions récentes du prospectus de la SICAV
- Approbation du programme de travail et des honoraires du commissaire aux comptes

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres du conseil présents.

VII – DISPOSITIONS STATUTAIRES PREVOYANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux statuts de la SICAV, « tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription dans les comptes titres nominatifs de la SICAV, soit d'une inscription dans les comptes titres au porteur, et sur présentation d'une carte d'admission qui lui sera délivrée par la société à condition d'en avoir fait la demande au préalable, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation. Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire deux jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter aux assemblées dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce.

Un actionnaire peut également voter par correspondance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. »

VIII – DELEGATION(S) EN COURS ACCORDEE(S) PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE CADRE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Sans objet pour les SICAV.

IX – DIVERS

Néant

Annexe 3**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 30/06/2022
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code du commerce au titre de l'exercice clos le 30/06/2022

OSTRUM SRI CASH PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

OSTRUM SRI CASH PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OSTRUM SRI CASH PLUS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

A blue shield icon with a white checkmark, followed by a handwritten signature in black ink.

Olivier GALIENNE

OSTRUM SRI CASH PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
30 juin 2022

OSTRUM SRI CASH PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
30 juin 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

A blue shield logo with a white checkmark is positioned to the left of a handwritten signature in black ink.

Olivier GALIENNE